Exposition aux Violences et aux Discriminations durant le temps des études (EVD)

Enquête auprès de la population étudiante de Nantes Université

02/09/2026

Nantes Université | Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire | Centrale Nantes | CHU Nantes | ensa nantes architecture | IRT Jules Verne

Table des matières

I - INTRODUCTION 2

Contexte de réalisation du projet d'enquête 2

Objectifs de cette enquête 2

II - METHODOLOGIE DE L'ENQUETE 3

Personnes mobilisées pour ce projet 3

Construction du questionnaire 4

Cadre juridique 5

Passation du questionnaire 6

III - POPULATION ENQUETEE 7

Participation à l'enquête 7

Représentativité des données de l'enquête 7

Profil de la population répondante 8

IV - RESULTATS DE L'ENQUETE 14

Exposition aux violences 15

Exposition aux discriminations 33

Exposition au racisme 44

Faits subis avant le début des études supérieures 48

Évènements d'intégration 51

Sujets d'inquiétude des étudiantes et étudiants 55

Connaissance des dispositifs existants 57

I - Introduction

Contexte de réalisation du projet d'enquête

Dans le cadre de ses engagements dans la lutte contre toutes les formes de discriminations, Nantes Université, Établissement Public Expérimental (EPE) depuis le 1er janvier 2022, a souhaité faire un état des lieux de l'exposition aux violences sexistes et sexuelles de sa population étudiante. C'est dans ce contexte que l'enquête « **Cadre de vie durant le temps des études et exposition aux violences sexistes et sexuelles** » a été menée en 2023. Cette enquête, constituant l'un des premiers projets coconstruits sur le périmètre du nouvel établissement Nantes Université, a permis de mieux connaître la réalité des situations vécues par les étudiants et les étudiantes et ainsi identifier et mettre en œuvre des actions adaptées dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ces actions ont été formalisées dans le **Plan d'actions et de prévention contre les violences sexistes et sexistes**, élaboré collectivement en 2024 avec les établissements membres ainsi que des personnes issues de la communauté universitaire, et adopté à l'unanimité lors du conseil d'administration du 15 mars 2024. Ce plan a notamment inscrit le renouvellement régulier de l'enquête sur l'exposition aux violences sexistes et sexuelles de la population étudiante. Cette action figure également dans le **Plan égalité professionnelle et lutte contre les violences et les discriminations**, élaboré en 2025, dans un cadre réglementaire s'appliquant exclusivement au périmètre universitaire. Celle-ci y inscrit également son élargissement thématique à l'ensemble des violences et des discriminations (dont le racisme et l'antisémitisme). L'enquête EVD est donc la mise en œuvre de ces deux actions.

Objectifs de cette enquête

Cette enquête de victimation consiste à objectiver le vécu des personnes. Elle permet également de mieux appréhender et comprendre le contexte des faits vécus.

Cette enquête se donne plus précisément pour objectif de :

1. Objectiver l'exposition de la population étudiante aux violences sexistes et sexuelles dans le temps.
2. Faire un état des lieux de l'ensemble des situations de violences, de discriminations et de racisme auxquelles les étudiants et étudiantes sont exposé·es dans les différentes sphères de leur vie.
3. Faire connaître les dispositifs en lien avec les thématiques abordées dans l'enquête (dispositifs d'écoute et de signalement, consultations médicales proposées par le service de santé dédié aux étudiantes et étudiants, etc.).

II - Méthodologie de l'enquête

Cette partie revient sur la méthodologie générale déployée pour mener à bien cette enquête.

Personnes mobilisées pour ce projet

Le projet de l'enquête EVD a été initié en mars 2025. Il s'agit d'une enquête quantitative par questionnaire qui suit une démarche de recherche sociologique. Un **groupe de travail**, réunissant les personnes en charge du pilotage de ce projet ainsi que des membres de la communauté scientifique de Nantes Université, a été constitué. Ce dernier était composé de la chargée d'enquête, la cheffe de projet de la mission égalité, Pascale Moulévrier et Nicolas Rafin, respectivement professeure et maître de conférences en sociologie. Ces deux sociologues, dont les thèmes de recherche portent notamment sur les violences sexistes et sexuelles, faisaient également partie du groupe de travail mis en place pour la première édition de cette enquête. Pour cette deuxième enquête, André Ndobo, professeur de psychologie sociale et coordinateur de la Chaire « Origines et mécanismes des discriminations » de Nantes Université, a rejoint les membres du groupe de travail.

Certaines **directions de Nantes Université** ont été mobilisées dans le cadre de ce projet, à savoir :

- La Direction des Affaires Juridiques (DAJ)
- La Direction de la Communication (DCom)
- La Direction de la Formation et des Réussites Universitaires (DFRU)
- La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN)
- Le Service de Santé des Étudiants (SSE)

Les **établissements membres** (Centrale Nantes, Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, ensa Nantes, IRT Jules Verne et CHU de Nantes) ont également été associés à ce projet, notamment au travail d'élaboration du questionnaire. Nantes Université regroupe des établissements ayant des cultures étudiantes différentes (composantes d'université, école d'ingénieur·es, etc.), les associer à ce travail a donc été important pour s'assurer que le questionnaire était bien adapté au contexte d'étude de chaque personne. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à la formulation des questions afin d'adopter un vocabulaire adapté. Certaines questions ont également été spécifiquement posées selon l'établissement de rattachement. Cela a notamment été le cas pour le module abordant la connaissance des dispositifs dédiés étant donné que certains d'entre eux possèdent leur propre dispositif d'écoute et de signalement. En raison de cette personnalisation, les questions en lien avec la structure de rattachement étaient obligatoires. Les personnes enquêtées avaient néanmoins la possibilité d'indiquer qu'elles ne souhaitaient pas répondre à cette question. Il s'agissait cependant des seules questions obligatoires. Cela signifie que l'absence de réponse à une question correspond à deux cas de figure : le fait de n'avoir pas souhaité y répondre (cas n°1) ou le fait d'avoir arrêté de remplir le questionnaire (cas n°2). Pour l'analyse des données, ces non-réponses ont été regroupées dans une modalité intitulée « Non renseigné », ne faisant ainsi pas la distinction entre ces deux cas de figure.

Construction du questionnaire

La base de la structure du questionnaire de l'enquête EVD repose sur celle élaborée pour la première enquête sur le « Cadre de vie durant le temps des études et l'exposition aux violences sexistes et sexuelles ». Un des objectifs était en effet de pouvoir comparer, lorsque cela était possible, les résultats de l'enquête de 2023 avec ceux obtenus en 2026, en particulier sur les questions portant sur les violences sexistes et sexuelles. Le travail d'élaboration du questionnaire de cette deuxième enquête a donc consisté à faire évoluer sa structure pour y intégrer l'élargissement de son objet de recherche, tout en essayant de ne pas allonger considérablement la durée de passation déjà relativement longue. L'évolution de cette dernière s'appuie également sur les pistes d'amélioration identifiées à l'issue du premier projet d'enquête.

Les **évolutions majeures du questionnaire** concernent d'une part la réduction de la période enquêtée aux 12 mois précédant l'enquête et d'autre part, l'ajout de nouvelles questions correspondant à l'intégration de l'élargissement thématique. Ces nouvelles questions, figurant principalement dans les modules intitulés « Discriminations », « Situations d'injustice, d'inégalités et de discriminations » et « Racisme », sont largement inspirées d'enquêtes de référence sur ces sujets, notamment dans le contexte de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). Ces enquêtes, classées par thématiques, sont :

1. Discriminations et violences au sein de l'ESR
    - **EVIDENCE**, ONDES, 2024
    - **ACADISCRI**, menée par des scientifiques spécialistes des questions de discriminations, de racisme et de sexisme rattaché·es à différentes structures de recherche, 2020-2022
2. Racisme et discriminations en France métropolitaine
    - **TeO 2**, INED et INSEE, 2019-2020
3. Violences sexistes et sexuelles en France métropolitaine et au sein de l'ESR
    - **SAFEDUC**, Sciences Po, 2019
    - **VIRAGE**, INED, 2015

Le questionnaire aborde des thématiques susceptibles de heurter la sensibilité de certaines personnes, voire de raviver des souvenirs difficiles. Un message d'avertissement[1] a donc été ajouté dans le module consacré aux situations de violences, soit le premier module comportant des questions sensibles, afin de préciser les potentiels effets de ces dernières. Pour les modules suivants, consacrés aux « Discriminations » et au « Racisme », un rappel était effectué sur la possibilité d'interrompre le questionnaire ou de le reprendre plus tard. De plus, les étudiants et les étudiantes qui le souhaitaient, et en ressentaient le besoin, pouvaient laisser leurs coordonnées à la fin du questionnaire afin d'être recontacté·es et qu'un temps d'écoute leur soit proposé par le dispositif dédié de leur établissement. Par ailleurs, toutes les informations sur les différents dispositifs existants étaient indiquées à la fin du questionnaire.

[1] Il était le suivant : « Les faits qui seront évoqués dans cette partie peuvent potentiellement heurter la sensibilité de certaines personnes. Si c'est votre cas, vous avez la possibilité d'interrompre le questionnaire ou de le reprendre plus tard (en cliquant sur « Finir plus tard » en haut à droite). ».

Comme pour la première enquête, les données de l'étude n'ont pas été appareillées avec les données administratives, c'est-à-dire que nous n'avons pas fait correspondre les données administratives des étudiantes et étudiants, déclarées lors de leur inscription administrative, avec leurs réponses à l'enquête. Cette opération offre de nombreux avantages, tels que la réduction du nombre de questions contextuelles (données sociodémographiques et sur le parcours d'études), permettant ainsi de faire baisser la durée de passation du questionnaire. Cependant, certaines questions, particulièrement celles du module décrivant des situations de violences, peuvent correspondre à des faits qualifiés juridiquement de délit ou de crime. Or, les textes légaux, notamment l'article 40 du code de procédure pénale, obligent les agentes et agents du secteur public ayant connaissance de ce type de faits d'en informer immédiatement le ou la procureur·e de la République. L'objectif principal de cette enquête étant d'objectiver les faits, les données n'ont pas été appareillées. Ces enjeux méthodologiques liés au cadre juridique ont par ailleurs été soulevés dans un article écrit par l'équipe de recherche SAFEDUC, enquêtant sur les violences sexistes et sexuelles en milieu universitaire.

Le **questionnaire de cette enquête a été testé en amont de la phase de passation**, **auprès d'un échantillon d'une quarantaine d'étudiantes et étudiants inscrit·es dans les différents établissements enquêtés**. Le principal objectif de cette étape était de vérifier que les questions étaient bien comprises et adaptées à leur parcours étudiant. C'est également durant cette phase de test du questionnaire que le temps moyen de passation a été estimé à 19 minutes, soit trois minutes de plus que la précédente enquête.

Cadre juridique

La discrimination est définie juridiquement comme étant un traitement défavorable (1), fondé sur un des 26 critères interdits par la loi (2) et consistant en un acte, une pratique ou une règle, dans un domaine prévu par la loi tel que l'emploi ou l'accès à un bien ou à un service public (comme celui de l'éducation) ou privé (3). Les critères de discrimination sont par exemple le genre, l'orientation sexuelle, la religion, la santé et le handicap, les opinions politiques, etc. La plupart de ces motifs sont qualifiés juridiquement de données « sensibles ». Le recueil et l'utilisation de ce type de données sont encadrés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), qui les autorise uniquement lorsque les conditions nécessaires sont remplies. L'enquête étant concernée par le recueil et le traitement de ce type de données, un travail a été entrepris tout au long de ce projet avec la personne en charge de la délégation à la protection des données (DPO) de l'établissement afin de s'assurer, par son accompagnement et son contrôle, du respect du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD). Dans ce cadre, une série de mesures a été mise en place et une Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD) a été réalisée. La base légale du recueil de données de cette enquête est le consentement. Celui-ci était obtenu électroniquement au démarrage du questionnaire. Les étudiants et étudiantes ne donnant pas leur consentement ne pouvaient accéder au questionnaire.

Passation du questionnaire

Cette enquête consistait en un **questionnaire autoadministré en ligne via le logiciel Limesurvey**. Pour accéder à celle-ci, les membres de la population étudiante de Nantes Université ont reçu une invitation personnalisée sur leur adresse mail étudiante, ou sur leur adresse mail personnelle pour une minorité de personnes n'en disposant pas. Cet envoi personnalisé a pu s'effectuer grâce à la récupération d'informations en amont de la phase de passation, à savoir le nom, le prénom ainsi que l'adresse mail de la personne. Ces informations nécessaires à l'envoi des mails ont été fournies par les services administratifs des établissements respectifs, à l'exception de Centrale Nantes qui a effectué cette étape de recueil des données en interne.

Une **version anglaise** du questionnaire était disponible afin de le rendre également accessible aux personnes non-francophones. Ces personnes pouvaient en effet être particulièrement concernées par les sujets abordés dans l'enquête. Nous pouvons cependant constater que celle-ci n'a été que faiblement utilisée puisqu'au total seulement 43 personnes l'ont choisie pour répondre au questionnaire.

La passation du questionnaire s'est déroulée entre le 19 janvier et le 1er mars 2026, soit une durée de passation de six semaines. Des relances ont été effectuées au cours de la passation afin d'encourager les étudiantes et étudiants à participer à cette enquête. Seules les personnes n'ayant pas complété ou pas fini de compléter le questionnaire ont été destinataires de ces quatre relances, traduites également en anglais. L'accès au questionnaire se faisait uniquement par le biais du lien personnalisé envoyé par mail. Il était donc important de renouveler l'envoi de ce lien. En parallèle de ces envois, d'autres actions de communication ont été déployées en lien avec la direction de la communication de l'établissement et un kit de communication a été spécifiquement créé pour l'enquête. Ce kit était mis à la disposition des personnels, particulièrement des directions de composante ainsi que des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs qui, par leur mobilisation, ont joué un rôle déterminant dans la diffusion et le portage du questionnaire auprès des étudiantes et étudiants.

III - Population enquêtée

Cette enquête s'adressait à la **population étudiante en formation continue et initiale des pôles universitaires** (Humanités, Santé, Sciences et Technologies et Sociétés), **de l'Inspé, de Centrale Nantes, de l'ensa Nantes, de l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, des Départements des Instituts de Formation du CHU de Nantes ainsi que de l'IRT Jules Verne**. L'invitation pour participer à cette enquête a été envoyée à **environ 41 600 étudiantes et étudiants**. Cet effectif correspond à celui enregistré en novembre 2025 par les équipes administratives des établissements respectifs. Il convient cependant de noter que cela ne correspond pas exactement au nombre d'invitations reçues. En effet, certaines n'ont pas pu être délivrées du fait, par exemple, de boîtes mails saturées.

Participation à l'enquête

Au total, **5663 étudiants et étudiantes ont répondu au questionnaire** (soit un taux de participation brut de 13,6%) : 3060 personnes ont répondu en le complétant entièrement, et 2603 personnes y ont répondu de façon incomplète. Un questionnaire est incomplet dès lors que la personne n'a pas fini de répondre au questionnaire et qu'elle n'a pas validé ses réponses. Un questionnaire est considéré comme complet uniquement lorsque la personne a validé ses réponses. Les questions n'étant pas obligatoires, à l'exception de celles qui portaient sur la structure de rattachement, la personne a pu valider ses réponses sans avoir nécessairement répondu à l'ensemble des questions posées.

Des opérations de traitement des données ont permis d'identifier les questionnaires incomplets pouvant être exploitables afin de les intégrer à la base de données finale. **Les résultats de cette enquête reposent sur un échantillon de 3305 étudiantes et étudiants, correspondant à un taux de participation de 7,9%**. Pour rappel, la première enquête, qui se focalisait sur les violences sexistes et sexuelles, avait obtenu 5 021 réponses complètes et exploitables, correspondant à un taux de participation de 12,4%. On peut ainsi constater une baisse de la participation pour cette deuxième enquête. L'élargissement des sujets étudiés, qui sont les discriminations et le racisme, peut notamment en être à l'origine. Il convient, par ailleurs, de souligner que le taux de participation pour ce type d'enquête adressée à la population étudiante n'est jamais très élevé. On observe en effet des taux de participation équivalents pour des enquêtes adressées à cette population sur des sujets similaires. Par exemple, le taux de participation pour l'enquête ACADISCRI variait entre 3,8% et 8,8%[2] pour quatre des six universités enquêtées.

Représentativité des données de l'enquête

Cette étude a été menée en population exhaustive, c'est-à-dire que toute la population cible, à savoir la population étudiante de Nantes Université telle que définie plus haut, a été sollicitée pour répondre au questionnaire. L'échantillon de répondantes et répondants est donc constitué de volontaires parmi la population enquêtée. Ainsi, chaque personne la composant avait la même probabilité théorique de participer à l'enquête. Pour que celle-ci soit

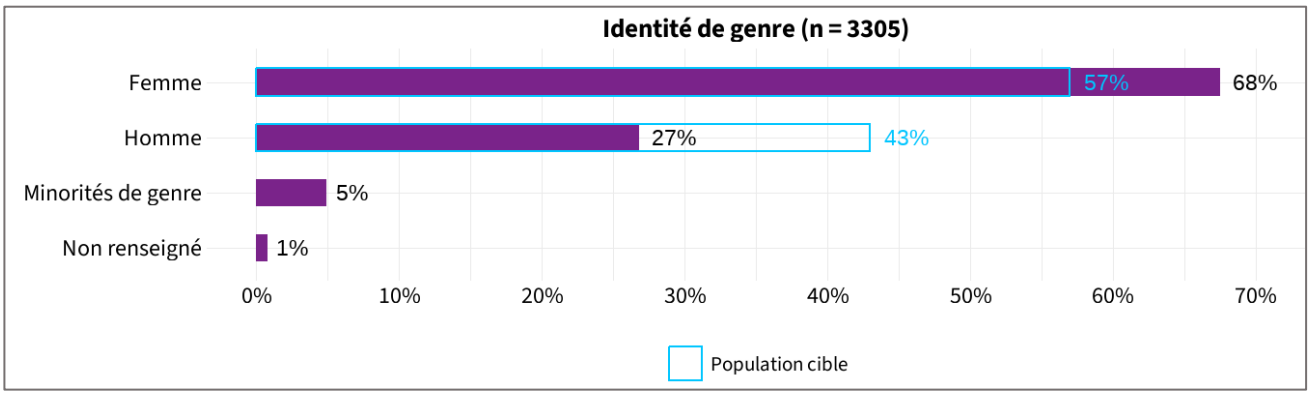
[2] Données issues du rapport pour le Défenseur des droits, « Dénoncer les discriminations à l'université : entre silence, révélation et signalement », avril 2024

effective, il faut qu'un certain nombre de conditions soit réuni afin d'éviter les biais de représentativité. S'il est possible de les limiter, il reste difficile de tous les neutraliser. Nous savons, par exemple, que les femmes sont généralement plus nombreuses à répondre à ce type de questionnaire ou encore que la participation varie selon les disciplines. L'échantillon de l'enquête EVD n'ayant pas fait l'objet d'un redressement[3] permettant de corriger certains biais, les résultats de cette dernière ne peuvent être généralisés. Cela signifie que **notre échantillon n'est pas représentatif de notre population cible**. Le nombre de réponses obtenues nous offre néanmoins la possibilité de réaliser un diagnostic précis de l'exposition aux violences, aux discriminations et au racisme.

Profil de la population répondante

Cette partie est consacrée à la description de l'échantillon de cette enquête composé de 3305 personnes. Lorsque cela a été possible, les données ont été comparées à celles de la population cible, c'est-à-dire à l'ensemble des étudiants et étudiantes destinataires du message d'invitation pour répondre au questionnaire.

L'identité de genre



La catégorie « **minorités de genre** » regroupe les personnes qui ont déclaré être non-binaires, agenres ou ayant un genre fluide, les personnes ayant répondu qu'elles ne savaient pas quelle était leur identité de genre ou qui en ont déclaré une autre, ainsi que les femmes et les hommes trans. Les questions sur l'état civil ont permis d'identifier d'autres personnes trans qui ont déclaré à la question sur le genre être une « femme » ou un « homme ». Les personnes trans étant surexposées aux violences et aux discriminations par rapport aux personnes cisgenres, nous les avons incluses dans cette catégorie pour les analyses.

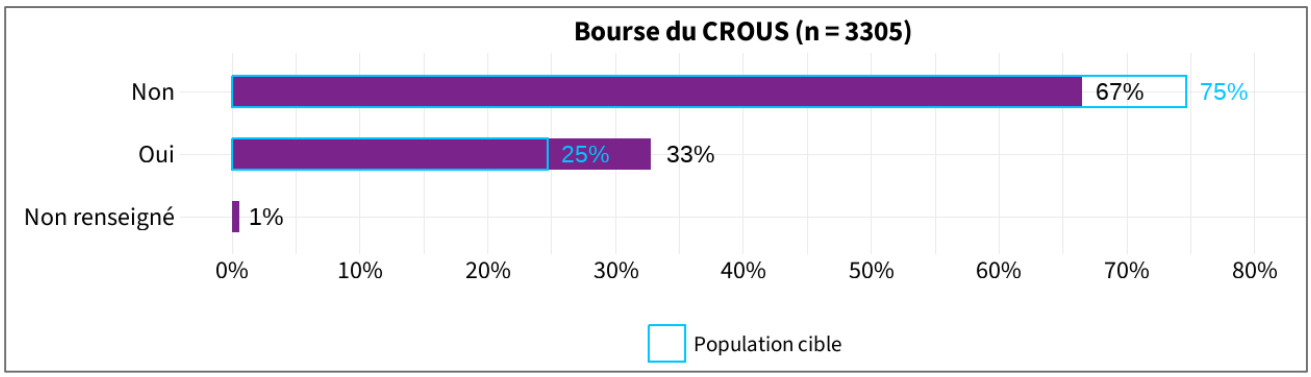
Comparaison des données 2023 – 2026 : Si la part des femmes et des hommes est similaire à celle de 2023, l'effectif des minorités de genre a doublé. Dans cette première enquête, les minorités de genre étaient identifiées à partir de la catégorie « autres identités de genre ». Nous pouvons supposer que le plus large choix d'identités de genre parmi les

[3] Un redressement consiste à appliquer des pondérations à certaines variables afin de rendre l'échantillon représentatif de la population cible.

modalités proposées[4] a contribué à une meilleure identification de ces minorités de genre, ainsi que l'ajout des questions sur l'état civil pour les personnes trans.

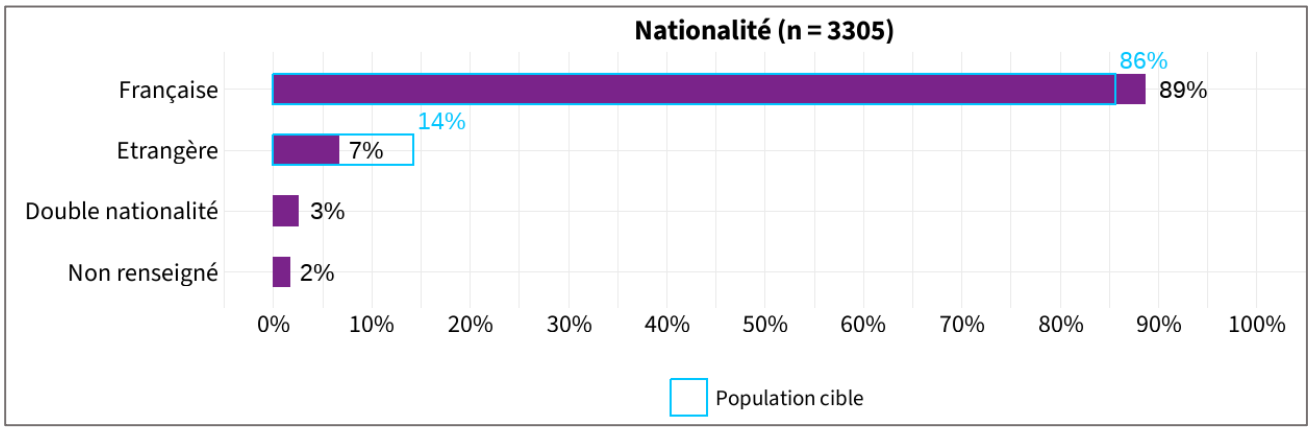
Population cible 2026 : Dans notre échantillon, les femmes sont surreprésentées avec un écart de 11 points de pourcentage et les hommes sont sous-représentés avec un écart de 16 points de pourcentage. Il convient de rappeler que les données administratives ne reconnaissent pas l'identité de genre de la personne, mais seulement le sexe déclaré à l'état civil, qui repose en France sur une distinction binaire « femme » ou « homme ».

L'attribution de la bourse du CROUS



Population cible 2026 : Dans notre échantillon, les personnes boursières sont surreprésentées avec un écart de 8 points de pourcentage, tandis que les personnes non boursières sont sous-représentées avec un écart de 8 points de pourcentage.

La nationalité

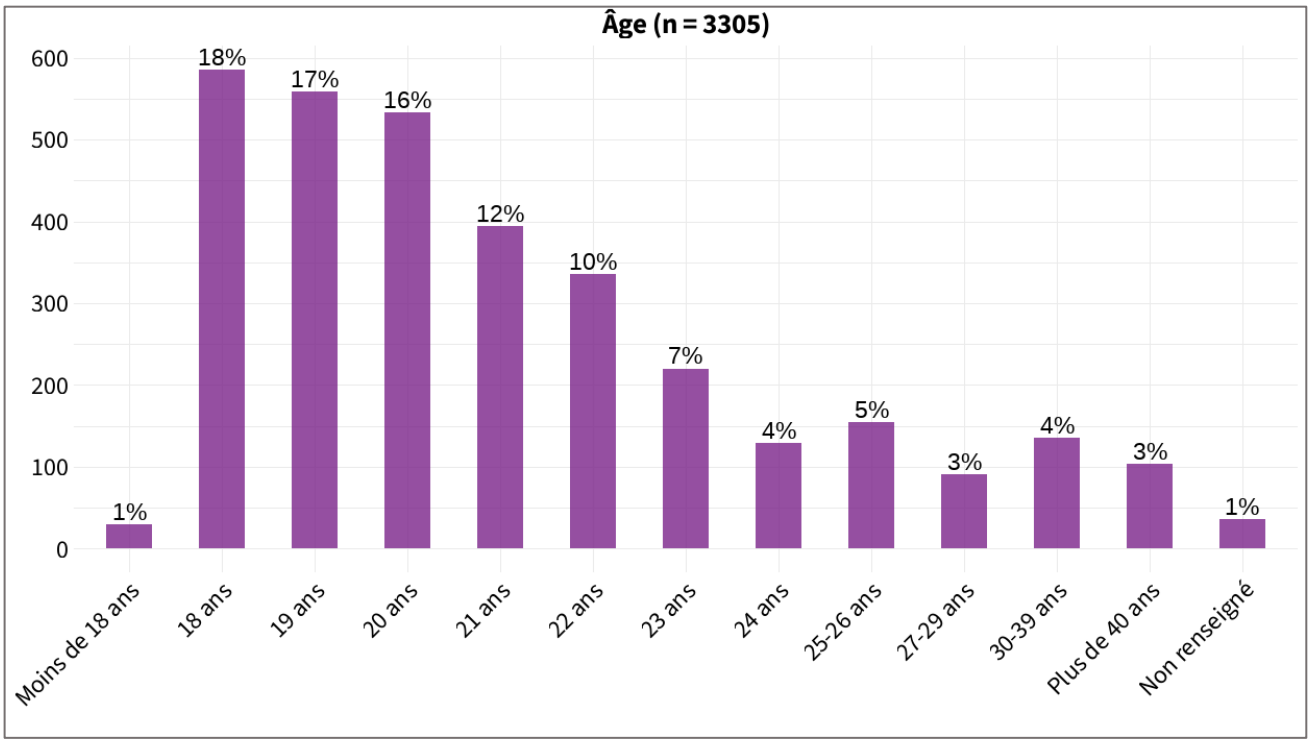


Comparaison des données 2023 – 2026 : Contrairement à la première enquête, les personnes ayant une double nationalité ont pu être identifiées. Cette catégorie regroupe à la fois celles qui ont une double nationalité étrangère et celles qui ont une double nationalité dont l'une est française.

[4] Les modalités qui ont été ajoutées en 2026 sont les suivantes : « Femme trans », « Homme trans », « Personne non-binaire, ayant un genre fluide, agenre », « Je ne sais pas ».

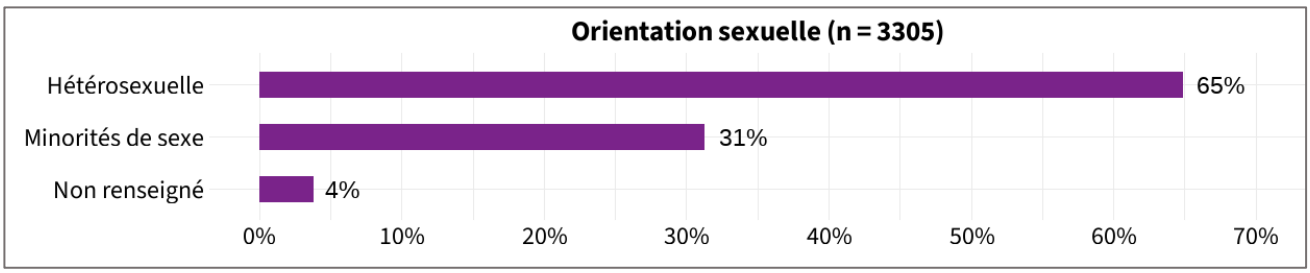
Population cible 2026 : Dans notre échantillon, les personnes de nationalité française sont surreprésentées avec un écart de 3 points de pourcentage et les personnes de nationalité étrangère sont sous-représentées avec un écart de 7 points de pourcentage.

L'âge



À noter : les personnes faisant partie de la catégorie des « moins de 18 ans » ont toutes au moins 15 ans, respectant ainsi l'âge minimum requis pour répondre à cette enquête.

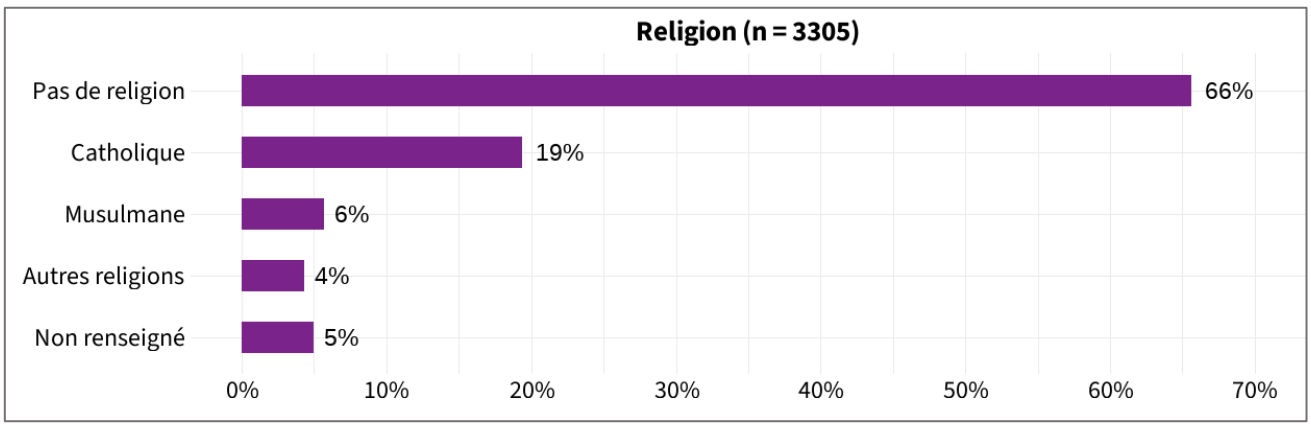
L'orientation sexuelle



La catégorie « **minorités de sexe** » regroupe ici les personnes qui ont déclaré être asexuelles, bisexuelles, homosexuelles, pansexuelles, queer, les personnes ayant répondu qu'elles ne savaient pas quelle était leur orientation sexuelle, ainsi que les personnes qui ont déclaré une autre orientation sexuelle.

Comparaison des données 2023 – 2026 : Il s'agit d'une nouvelle variable.

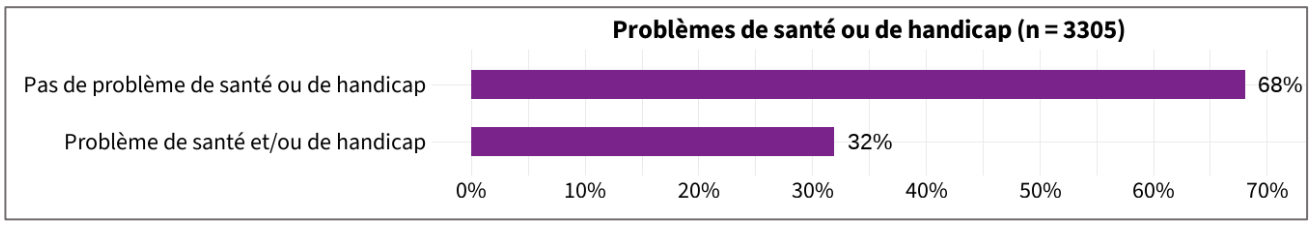
La religion



La modalité « **autres religions** » regroupe les autres religions qui figuraient distinctement parmi les modalités proposées, qui sont : « Bouddhiste », « Hindouiste », « Juive », « Orthodoxe » et « Protestante », ainsi que les réponses ouvertes indiquant des religions identiques ou non à ces dernières. Ce choix de découpage s'est fait au regard des faibles effectifs de ces religions comparativement à la religion « Musulmane » et « Catholique ».

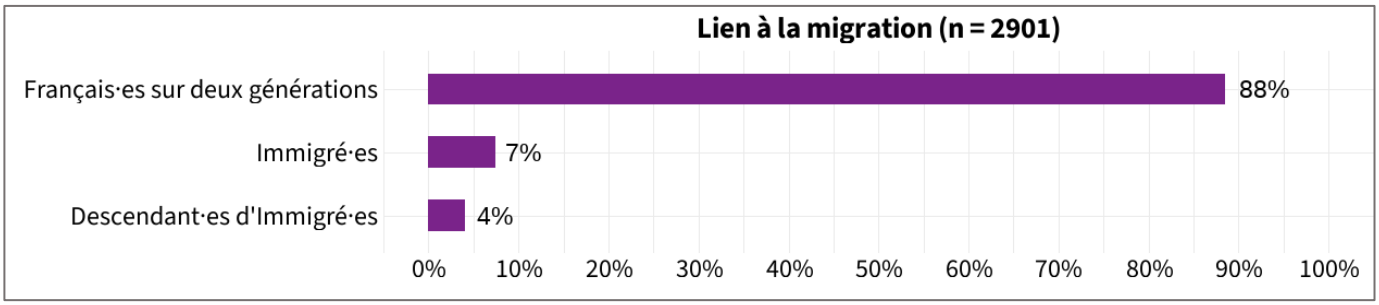
Comparaison des données 2023 – 2026 : Il s'agit d'une nouvelle variable. La question posée était formulée de la façon suivante : « Actuellement, vous diriez-vous proche d'une religion ? ». Celle-ci ne faisait donc pas la distinction entre les personnes pratiquantes et celles qui ne le sont pas.

Santé et handicap



Comparaison des données 2023 – 2026 : En 2023, 25% de personnes avaient déclaré avoir au moins un problème de santé et/ou un handicap contre 32% en 2026, soit un écart de 7 points de pourcentage.

L'origine géographique (statut migratoire)



L'origine faisait partie des critères de discrimination retenus pour cette enquête. Celle-ci permet en effet d'identifier « les groupes susceptibles d'une plus ou moins grande exposition au racisme et aux discriminations raciales »[5]. Cette variable, dont la construction s'appuie sur la méthodologie employée par l'enquête ACADISCRI, permet de connaître l'origine des étudiantes et étudiants à partir de leur histoire migratoire familiale. Elle distingue trois catégories qui ont été construites à partir des réponses aux questions sur le pays de naissance ainsi que la nationalité.

Ces trois catégories sont les suivantes :

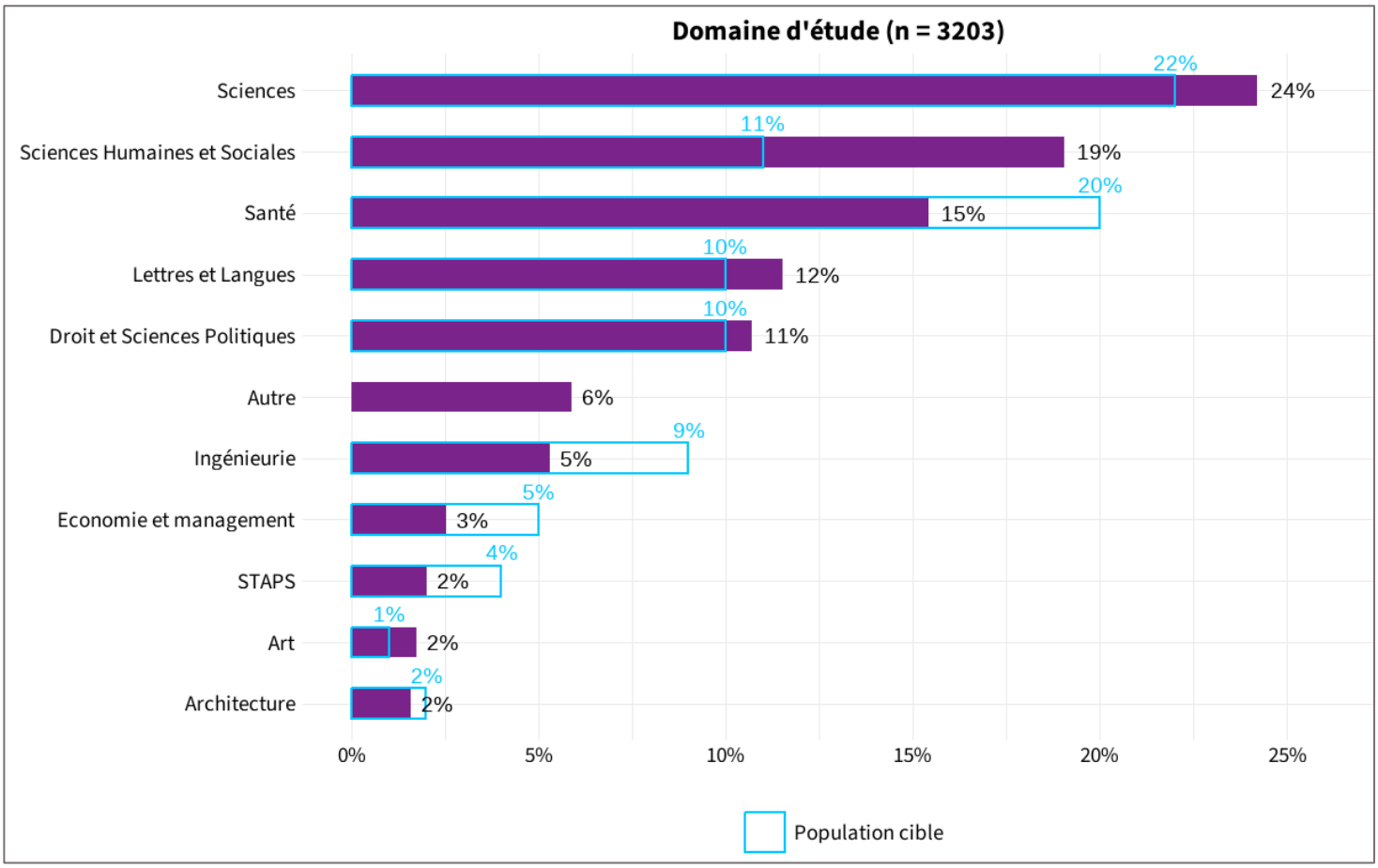
1. Les étudiantes immigrées et étudiants immigrés, c'est-à-dire les personnes nées à l'étranger avec une nationalité étrangère.
2. Les étudiantes descendantes et étudiants descendants d'un ou de deux parents immigré·es.
3. Les étudiantes et étudiants de nationalité française sur deux générations au moins (dont les DROM-COM)[6], c'est-à-dire les personnes françaises à la naissance, nées en France (ou à l'étranger), ayant deux parents également né·es français ou française(s).

Comparaison des données 2023 – 2026 : Il s'agit d'une nouvelle variable.

[5] Christelle Hamel, Marguerite Cognet, Tana Bao et al., 2023, "L'expérience du racisme dans la vie étudiante. Résultats de l'enquête ACADISCRI à l'Université d'Angers". Document de travail ACADISCRI, n°3, Paris : Consortium UPN-UCA- CRIsIS, page 5

[6] Contrairement à l'enquête ACADISCRI, les personnes originaires d'un DROM-COM, c'est-à-dire celles qui sont nées dans un DROM-COM ou nées dans l'hexagone d'un parent né·e dans un DROM-COM, n'ont pas pu être incluses dans une autre catégorie. L'enquête n'a en effet pas permis d'identifier les personnes nées dans un DROM-COM. Ces personnes font par conséquent partie de la catégorie des « Français·es sur deux générations au moins ».

Le domaine d'étude



<u>Comparaison des données 2023 – 2026</u> : Contrairement à l'enquête de 2023, la question sur le domaine d'étude n'a pas été posée cette année. Pour cette enquête, cette dernière a fait l'objet d'une construction à partir de la variable sur l'établissement ou la composante de rattachement. Lors de la première enquête, les étudiantes et étudiants avaient la possibilité de sélectionner plusieurs disciplines. Ici, les personnes étudiantes sont affectées à une seule discipline. De plus, certaines catégories n'ont pas pu être distinguées, à l'instar de Droit et Sciences politiques, car les étudiantes et étudiants appartenant à ces deux disciplines étaient regroupé·es au sein d'une même modalité. Ces éléments limitent donc, dans une certaine mesure, la possibilité de comparaison.

<u>Population cible 2026</u> : Dans notre échantillon, les personnes affectées au domaine des sciences humaines et sociales sont surreprésentées avec un écart de 8 points de pourcentage, tandis que les personnes affectées au domaine de la santé sont sous-représentées avec un écart de 5 points de pourcentage.

IV - Résultats de l'enquête

Quelques précisions générales sur la présentation des résultats :

- → La mesure de la différence entre des pourcentages s'exprime en points de pourcentage.
- → Les pourcentages ont été arrondis à l'entier le plus proche.
- → Pour certaines questions, la personne répondante a pu sélectionner plusieurs réponses. Dans ce cas, la somme des pourcentages obtenus peut être supérieure à 100%. Une précision sera effectuée afin d'identifier les questions à choix multiples.

Exposition aux violences

L'enquête EVD s'intéressait aux situations de violence vécues par les personnes étudiantes dans toutes les sphères de leur vie (privée, étudiante et professionnelle). Il s'agissait plus précisément de 14 faits de violence pouvant être : des violences physiques (jets d'objets, coups, etc.), psychologiques (moqueries, mises à l'écart, etc.) ou sexuelles (attouchements, viols, etc.). Dans la présentation des résultats, les violences étudiées sont désignées par la catégorie de violence à laquelle elles se rapportent, notamment d'un point de vue juridique. Il ne s'agissait cependant pas de la méthodologie choisie pour recueillir ce type de données. En effet, dans le questionnaire, chaque type de violence était décrit précisément afin d'éviter que cela soit source de violence. De plus, la description de situations donnait également la possibilité à un plus grand nombre de personnes d'identifier des faits vécus, sans que cela ne requière au préalable de connaissances juridiques par exemple. Lorsque la personne étudiante déclarait avoir vécu la situation décrite, d'autres questions contextuelles lui étaient posées. Si elle avait vécu ce fait à plusieurs reprises, il lui était alors demandé d'y répondre uniquement pour le dernier fait vécu au cours des 12 mois précédant l'enquête.

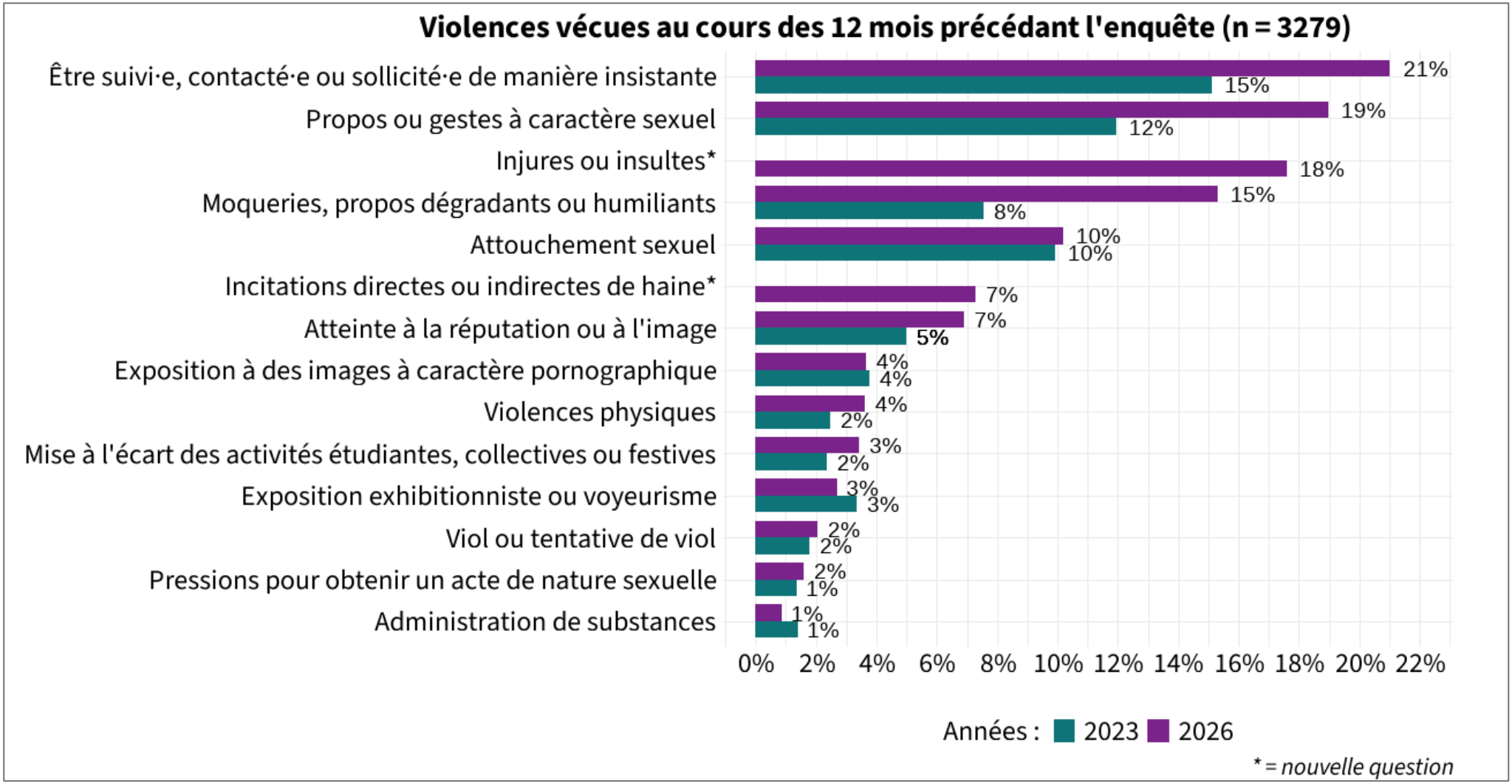
Les analyses de cette partie reposent sur un échantillon de 3 279 personnes. Cet échantillon inclut, comme pour l'enquête de 2023, uniquement les personnes qui ont répondu à la question sur l'identité de genre. Il s'agit en effet de la variable principale, c'est-à-dire celle à partir de laquelle la majorité des croisements de données a été effectuée.

Il convient de rappeler que la première enquête s'intéressait aux faits de violence vécus selon une double temporalité : « Au cours des 12 derniers mois » et « Depuis le début des études supérieures ». Il était précisé dans la première question la temporalité la plus longue, à savoir « Depuis le début des études supérieures ». Une seconde question permettait d'identifier les faits vécus au cours des 12 mois précédant l'enquête, de ceux vécus au-delà de cette période. L'enquête EVD s'intéressait exclusivement à la période des « 12 mois précédant l'enquête », c'est donc celle-ci qui était précisée dès la première question. La durée enquêtée étant plus restreinte qu'en 2023, cela a pu entraîner une déclaration plus importante des violences vécues au cours de cette période, notamment dans le but de faire reconnaître son vécu. Les autres changements majeurs de ce module concernent l'ajout de deux nouvelles questions[7] et l'agrégation de deux questions portant sur l'atteinte à la réputation et à l'image posées distinctement lors de la première édition de cette enquête[8].

[7] Ce sont les questions suivantes : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été visé·e par des incitations directes (propos) ou indirectes (affiche, tag…) de haine ? » et « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été injurié·e ou insulté·e ? ».

[8] Les questions posées pour l'enquête de 2023 étaient les suivantes : « Depuis le début de vos études, est-il arrivé que quelqu'un porte atteinte à votre réputation ou tente de le faire, en répandant des rumeurs ou en vous donnant de fausses informations par exemple ? » et « Depuis le début de vos études, quelqu'un a-t-il porté atteinte à votre image ou menacé de le faire (diffusion de vidéos ou photos intimes ou prises à votre insu, montage photo…) ? ». Elles ont été agrégées en une seule question formulée de la façon suivante pour l'enquête EVD : « Au cours des 12 derniers mois, est-il arrivé que quelqu'un porte atteinte à votre réputation (ou tente de le faire), en répandant des rumeurs, ou à votre image (par vengeance ou non) (diffusion de vidéos ou photos intimes ou prises à votre insu, montage photo…) ? ».

Les victimes de violences au cours des 12 mois précédant l'enquête



À noter : le pourcentage correspondant à l' « Atteinte à la réputation ou à l'image » pour l'année 2023, est le résultat obtenu après fusion des questions qui ont été posées distinctement cette année-là.

Les situations de violence les plus fréquemment déclarées par les étudiantes et étudiants en 2026, pour la période des 12 mois précédant l'enquête, sont :

- → **le fait d'avoir été suivi·e, contacté·e ou sollicité·e de manière insistante (21% contre 15% en 2023)**
- → **les propos ou gestes à caractère sexuel (19% contre 12% en 2023)**
- → **les injures et insultes (18%)**
- → **les moqueries, les propos dégradants ou humiliants (15% contre 8% en 2023)**
- → **les attouchements sexuels (10% comme en 2023)**

Comparaison 2023-2026 : ce sont également ces situations de violence qui, dans une moindre proportion pour la plupart des faits, ont été le plus souvent déclarées dans l'enquête de 2023.

Pour effectuer une comparaison entre les deux enquêtes, pour l'ensemble des faits de violence étudiés, seules les questions posées ces deux années-là ont été prises en compte. Cela signifie que, pour les comparaisons effectuées ci-dessous, 13 faits ont été pris en compte pour l'année 2023 et 12 faits pour l'année 2026[9].

- → **1 personne étudiante sur 2 (50%) déclare avoir été victime d'au moins un fait de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête.**

Comparaison 2023-2026 : en 2023, 35% des étudiantes et étudiants ont déclaré avoir été victimes d'au moins une situation de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête contre 45% en 2026, soit un écart d'environ 10 points de pourcentage.

- → **Près de 2 personnes étudiantes sur 10 (17%) déclarent avoir été victimes d'au moins trois faits de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête.**

Comparaison 2023-2026 : en 2023, 8% des étudiantes et étudiants ont déclaré avoir été victimes d'au moins trois situations de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête contre 12% en 2026, soit un écart d'environ 4 points de pourcentage.

[9] Pour rappel, les questions sur l'atteinte à la réputation et à l'image sont devenues une seule et même question en 2026, expliquant ainsi la différence de nombre de questions entre les deux enquêtes.

À l'image des résultats de l'enquête de 2023, les minorités de genre ainsi que les femmes sont davantage exposées à ces situations de violence :

- → **7 minorités de genre sur 10 (70% contre 52% en 2023) ont été victimes d'au moins une situation de violence.**
- → **Près de 6 femmes sur 10 (56% contre 42% en 2023) ont été victimes d'au moins une situation de violence.**
- → **3 hommes sur 10 (32% contre 20% en 2023) ont été victimes d'au moins une situation de violence.**

Tableau 1. Exposition aux violences au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le genre (%)

		Femme	Homme	Minorités de genre	Ensemble
Violences psychologiques	**Moqueries, propos dégradants ou humiliants**	16	10	30	15
	Injures ou insultes*	18	14	32	18
	Incitations directes ou indirectes de haine*	6	6	27	7
	Atteinte à la réputation ou à l'image	7	6	11	7
	Mise à l'écart des activités étudiantes, collectives ou festives	4	3	3	3
	Avoir été suivi·e, contacté·e ou sollicité·e de manière insistante	28	4	21	21
	Violences physiques	4	3	7	4
	Administration de substances	1	1	1	1
Violences sexuelles avec ou sans contact	**Propos ou gestes à caractère sexuel**	23	6	30	19
	Exposition à des images à caractère pornographique	4	2	9	4
	Exposition exhibitionnisme ou voyeurisme	3	2	3	3
	Pressions pour obtenir un acte de nature sexuelle	2	1	1	2
	Attouchement sexuel	12	5	11	10
	Viol ou tentative de viol	3	1	4	2

Lecture : 28% des femmes ont déclaré avoir été suivies, contactées ou sollicitées de manière insistante au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Champ : population étudiante de Nantes Université, n=3279.

À noter : les astérisques permettent d'identifier les questions qui n'ont pas été posées en 2023. Il s'agit donc de nouvelles questions.

- → En moyenne, 7% des femmes et des minorités de genre sont exposées aux violences sexuelles avec contact. Ces deux populations sont 2,3 fois plus touchées que les hommes à ce type de violences.
- → Si on peut noter que les femmes ainsi que les minorités de genre sont deux populations plus souvent exposées aux propos et aux gestes à caractère sexuel, on observe que les minorités de genre le sont un peu plus que les femmes avec un écart de 7 points de pourcentage.
- → Les minorités de genre sont 4,5% fois plus touchées par les incitations directes ou indirectes de haine par rapport aux femmes et aux hommes, qui y sont exposé·es de façon similaire.

Les minorités de sexe sont également davantage exposées à ces situations de violence par rapport aux personnes hétérosexuelles :

→ **62% des minorités de sexe ont déclaré avoir été victimes d'au moins une situation de violence contre 45% des personnes hétérosexuelles.**

Tableau 2. Exposition aux violences au cours des 12 mois précédant l'enquête selon l'orientation sexuelle (%)

		Personnes hétérosexuelles	Minorités sexuelles	Ensemble
Violences psychologiques	**Moqueries, propos dégradants ou humiliants**	13	21	15
	Injures ou insultes*	15	23	18
	Incitations directes ou indirectes de haine*	5	12	7
	Atteinte à la réputation ou à l'image	7	7	7
	Mise à l'écart des activités étudiantes, collectives ou festives	3	4	3
	Avoir été suivi·e, contacté·e ou sollicité·e de manière insistante	19	26	21
	Violences physiques	3	4	4
	Administration de substances	1	1	1
Violences sexuelles avec ou sans contact	**Propos ou gestes à caractère sexuel**	15	28	19
	Exposition à des images à caractère pornographique	3	6	4
	Exposition exhibitionnisme ou voyeurisme	2	4	3
	Pressions pour obtenir un acte de nature sexuelle	1	2	2
	Attouchement sexuel	9	13	10
	Viol ou tentative de viol	2	3	2

Lecture : 28% des minorités sexuelles ont déclaré avoir été exposées à des propos ou des gestes à caractère sexuel au cours des 12 mois précédant l'enquête.

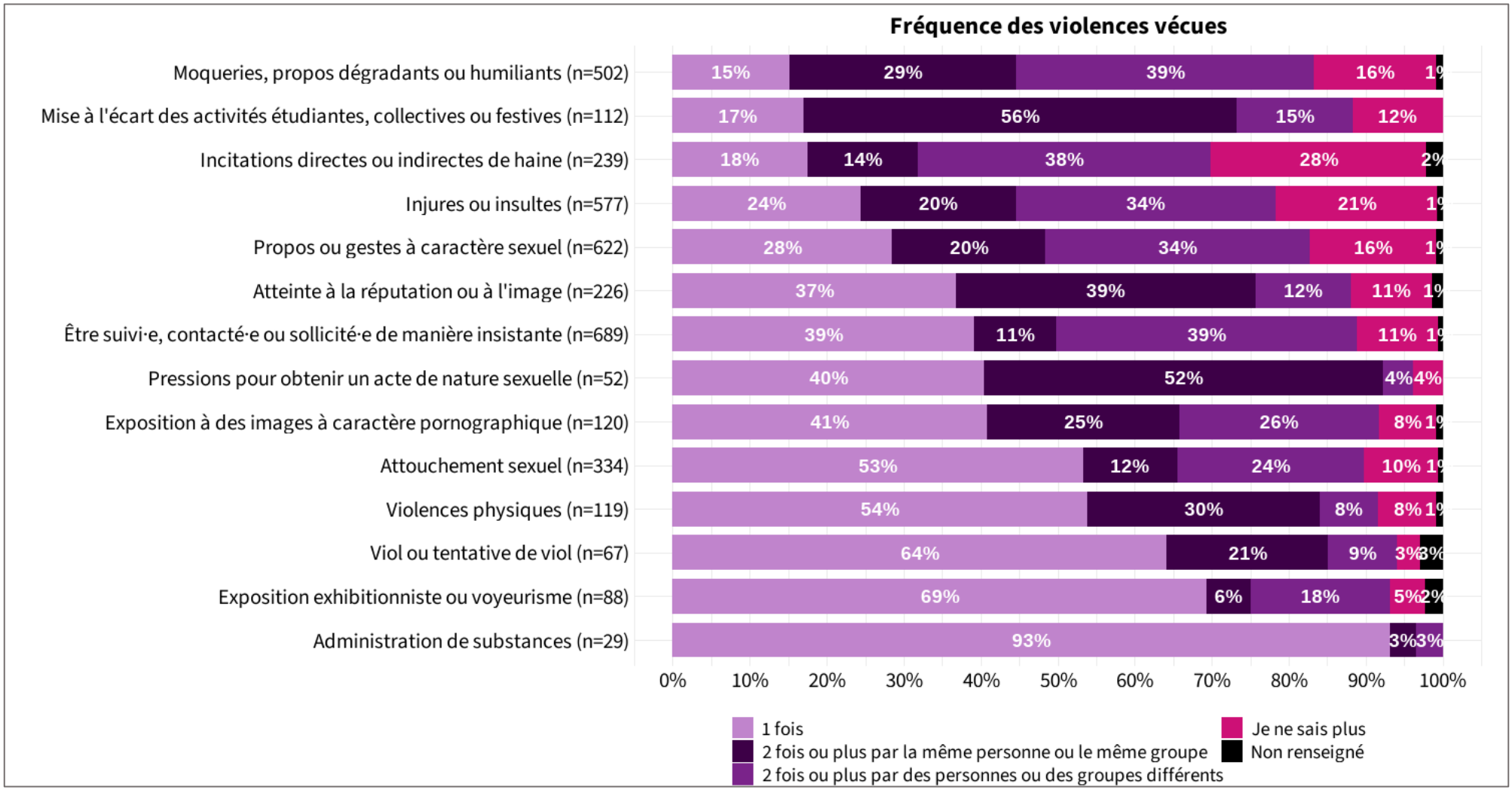
Champ : population étudiante de Nantes Université, n=3279.

À noter : les astérisques permettent d'identifier les questions qui n'ont pas été posées en 2023. Il s'agit donc de nouvelles questions.

→ Les minorités sexuelles sont presque 1,9 fois plus exposées aux propos ou aux gestes à caractère sexuel par rapport aux personnes hétérosexuelles.

→ Les minorités sexuelles sont 1,6 fois plus exposées aux violences verbales (moqueries, propos dégradants ou humiliants et les injures ou les insultes) par rapport aux personnes hétérosexuelles.

La fréquence des violences vécues



Les victimes ont le plus souvent déclaré que cela s'était produit **plusieurs fois par la même personne ou le même groupe de personnes** pour :

- → la mise à l'écart des activités étudiantes, collectives ou festives (56% contre 69% en 2023)
- → les pressions pour obtenir un acte de nature sexuelle (52% contre 48% en 2023)
- → l'atteinte à la réputation ou à l'image (39%)

Les victimes ont le plus souvent déclaré que cela s'était produit **au moins deux fois** pour :

- → les moqueries, propos dégradants ou humiliants (68% contre 70% en 2023)
- → la mise à l'écart des activités étudiantes, collectives ou festives (71% contre 78% en 2023)
- → les incitations directes ou indirectes de haine (52%)

Des violences spécifiques affiliées à des lieux de commission (plusieurs réponses étaient possibles)

Les violences qui se sont majoritairement produites sur les **réseaux sociaux** sont :

- → l'exposition à des images à caractère pornographique, pour 7 victimes sur 10 (72% contre 68% en 2023)
- → les incitations directes ou indirectes de haine, pour près d'1 victime sur 2 (46%)

Focus sur les violences qui ont lieu **en présence de la ou des personnes autrices des faits** (« en face à face ») :

Les violences qui se sont principalement déroulées au sein des lieux d'étude (plus précisément dans un espace collectif de l'établissement de la victime ou dans une salle de cours ou un amphithéâtre) sont :

- → les incitations directes ou indirectes de haine
- → les atteintes à la réputation ou à l'image

- → Comparaison 2023-2026 : en 2023, les atteintes à la réputation se déroulaient également majoritairement dans des lieux d'étude.

Les violences qui se sont principalement déroulées dans les espaces publics (notamment dans la rue ou dans les transports en commun) sont :

- → les moqueries et propos dégradants ou humiliants
- → les injures ou les insultes
- → les attouchements sexuels
- → les propos ou gestes à caractère sexuel
- → le voyeurisme ou l'exhibitionnisme
- → le fait d'avoir été suivi·e, contacté·e ou sollicité·e de manière insistante
- → l'administration de substances à son insu

- → Comparaison 2023-2026 : toutes ces situations de violence, hormis pour la question des injures ou insultes qui, pour rappel, n'a pas été posée dans la précédente enquête, se déroulaient également majoritairement dans des lieux publics en 2023.

Les violences qui se sont principalement déroulées dans des lieux privés (au domicile ou dans le véhicule de quelqu'un d'autre ou au domicile ou dans le véhicule de la victime) :

- → les viols ou les tentatives de viol
- → les pressions dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle
- → les violences physiques

- → Comparaison 2023-2026 : cela avait également été le cas en 2023. Il convient cependant de noter qu'en moyenne, en 2023, les violences physiques se déroulaient presque autant dans des lieux privés qu'au sein des espaces publics.

Les lieux de travail : parmi l'ensemble des situations qui se sont déroulées sur le lieu de travail, ce sont les moqueries et propos dégradants ou humiliants (17% contre 21% en 2023) ainsi que les injures et insultes (14%) qui ont été les plus fréquemment déclarés.

Les lieux de stage sont, comme pour l'enquête de 2023, des espaces où peu de violences ont été déclarées dans l'enquête.

Le profil des auteurs des faits

Les victimes ont majoritairement déclaré que les personnes ayant commis ces faits étaient un ou plusieurs hommes pour 10 des 14 situations de violence.

- → 93% des victimes de viol ou tentative de viol (contre 95% en 2023)
- → 93% des victimes d'attouchement sexuel (contre 87% en 2023)
- → 92% des victimes ayant été suivies, contactées ou sollicitées de manière insistante (contre 94% en 2023)
- → 89% des victimes ayant subi des pressions pour obtenir un acte de nature sexuelle (contre 90% en 2023)
- → 86% des victimes d'exhibitionnisme ou voyeurisme (contre 85% en 2023)
- → 86% des victimes de propos ou gestes à caractère sexuel (contre 83% en 2023)

Les situations de violence pour lesquelles les femmes sont davantage mises en cause sont : la mise à l'écart des activités étudiantes collectives ou festives (48% contre 34% en 2023) et l'atteinte à la réputation ou à l'image (41%). La majorité des victimes d'incitations directes ou indirectes de haine a déclaré ne pas connaître le genre de la personne responsable des faits (34%). Il en est de même pour les victimes d'administration de substances (48% contre 62% en 2023). Parmi l'ensemble des situations, ce sont les victimes d'incitations directes ou indirectes de haine qui ont le plus souvent tenu pour responsable un collectif composé d'hommes et de femmes (28%).

Il convient de préciser que les questions portant sur le domaine d'affiliation (par ex. : son établissement d'enseignement supérieur) ainsi que le statut (par ex. : étudiant ou étudiant, personnel, etc.) de la personne autrice, dont il est question ci-dessous, étaient des questions à choix multiples. Cela signifie alors que la victime a pu désigner plusieurs personnes responsables du fait qu'elle a subi.

Les personnes responsables des faits sont principalement des personnes inconnues (43%), des personnes affiliées à l'entourage personnel (32%) ou à la sphère des études (24%).

Les faits pour lesquels les victimes ont déclaré en majorité que les personnes responsables des faits étaient des personnes affiliées au domaine d'étude sont :

- → la mise à l'écart des activités étudiantes, collectives ou festives (66% contre 71% en 2023)
- → l'atteinte à la réputation ou à l'image (51%)

Pour ces deux faits, ce sont majoritairement les étudiantes et étudiants qui sont tenu·es pour responsables.

Les faits pour lesquels les victimes ont déclaré en majorité que les personnes responsables des faits étaient des personnes de leur entourage proche sont :

- → le viol ou la tentative de viol (69% contre 66% en 2023)
- → les pressions pour obtenir un acte de nature sexuelle (62% contre 59% en 2023)

Pour ces deux faits, c'est essentiellement la personne avec qui les victimes entretiennent une relation qui est tenue pour responsable (conjoint/petit ami).

Les faits pour lesquels les victimes ont déclaré en majorité que les personnes responsables des faits étaient des personnes inconnues sont :

- → le fait d'avoir été suivi·e, contacté·e ou sollicité·e de manière insistante (84% contre 92% en 2023)
- → l'exhibitionnisme ou le voyeurisme (74% contre 67% en 2023)
- → les attouchements sexuels (65% contre 66% en 2023)
- → les incitations directes ou indirectes à la haine (57%)
- → l'administration de substances (55% contre 80% en 2023)
- → les injures et les insultes (54%)
- → les propos ou gestes à caractère sexuel (53% contre 50% en 2023)
- → l'exposition à des images à caractère pornographique (48% contre 36% en 2023).

Les personnes mises en cause appartenant à la **sphère du travail (5%) et du stage (3%)** sont minoritaires. On peut néanmoins noter que 14% des victimes de moqueries ou propos dégradants ou humiliants ont déclaré que les personnes autrices de ce fait appartiennent à leur environnement de travail (contre 18% en 2023). Ce sont majoritairement des collègues (66%) qui en sont à l'origine.

La consommation d'alcool et/ou de drogue par les personnes autrices de violences

Les victimes ont pu préciser si la ou les personnes autrices des faits avaient consommé de l'alcool et/ou de la drogue.

La consommation d'alcool a été déclarée par :

- → 37% des victimes de viol ou tentative de viol (contre 29% en 2023)
- → 31% des victimes d'administration de substances (contre 23% en 2023)
- → 27% des victimes d'attouchement sexuel (contre 35% en 2023)
- → 22% des victimes d'exhibitionnisme ou voyeurisme (contre 23% en 2023)
- → 16% des victimes de propos ou gestes à caractère sexuel (contre 22% en 2023)
- → 15% des victimes de violences physiques (contre 26% en 2023)
- → 12% des victimes de pressions dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle (contre 19% en 2023)
- → 12% des victimes d'injures ou d'insultes

Nous pouvons constater que ce sont les victimes de violences sexuelles, avec ou sans contact, qui sont les plus nombreuses à avoir déclaré que le ou les auteurs des faits avaient consommé de l'alcool.

La consommation de drogue a été déclarée par :

- → 21% des victimes d'une administration de substances (contre 6% en 2023)
- → 12% des victimes de viol ou tentative de viol (contre 9% en 2023)
- → 8% des victimes d'exhibitionnisme ou voyeurisme (contre 7% en 2023)
- → 6% des victimes de pressions dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle (contre 3% en 2023)
- → 6% des victimes de violences physiques (contre 6% en 2023)
- → 5% des victimes d'injures ou d'insultes

Les principaux motifs de violences

Les victimes étaient invitées à préciser le ou les motifs qui, selon elles, étaient à l'origine de chaque situation de violence vécue. Il s'agissait d'une question à choix multiples.

Le motif « **Simple fait d'être une femme** » a été déclaré en moyenne par **35% des victimes** (contre 33% en 2023). Il s'agit du motif le plus fréquemment déclaré pour :

- → Le fait d'avoir été suivi·e, contacté·e ou sollicité·e de manière insistante (66% contre 66% en 2023).
- → Les attouchements sexuels (63% contre 58% en 2023).
- → Les propos ou gestes à caractère sexuel (62% contre 63% en 2023).
- → Les pressions dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle (38% contre 45% en 2023).
- → L'exposition à des images à caractère pornographique (34% contre 26% en 2023).

En comparaison, la proportion moyenne de victimes à avoir choisi le motif « Simple fait d'être un homme » est de 1% (contre 2% en 2023). Cette différence souligne d'autant plus la dimension genrée d'une majeure partie des violences étudiées. Parmi les 14 situations, 7 d'entre elles peuvent être regroupées dans la catégorie des violences sexuelles avec ou sans contact. Pour ces 7 situations, le motif « Simple fait d'être une femme » a été déclaré en moyenne 46% contre à peine 1% en ce qui concerne le motif « Simple fait d'être un homme », renforçant d'autant plus le caractère sexiste et sexuel de ces violences.

Le motif « **Volonté de cette personne d'affirmer sa force ou son pouvoir** » a été déclaré en moyenne par **25% des victimes** (contre 27% en 2023). Il s'agit du motif le plus fréquemment choisi pour :

- → Les atteintes à la réputation ou à l'image (44%).
- → La mise à l'écart des activités étudiantes, collectives ou festives (38% contre 43% en 2023).
- → Les violences physiques (37% contre 38% en 2023).

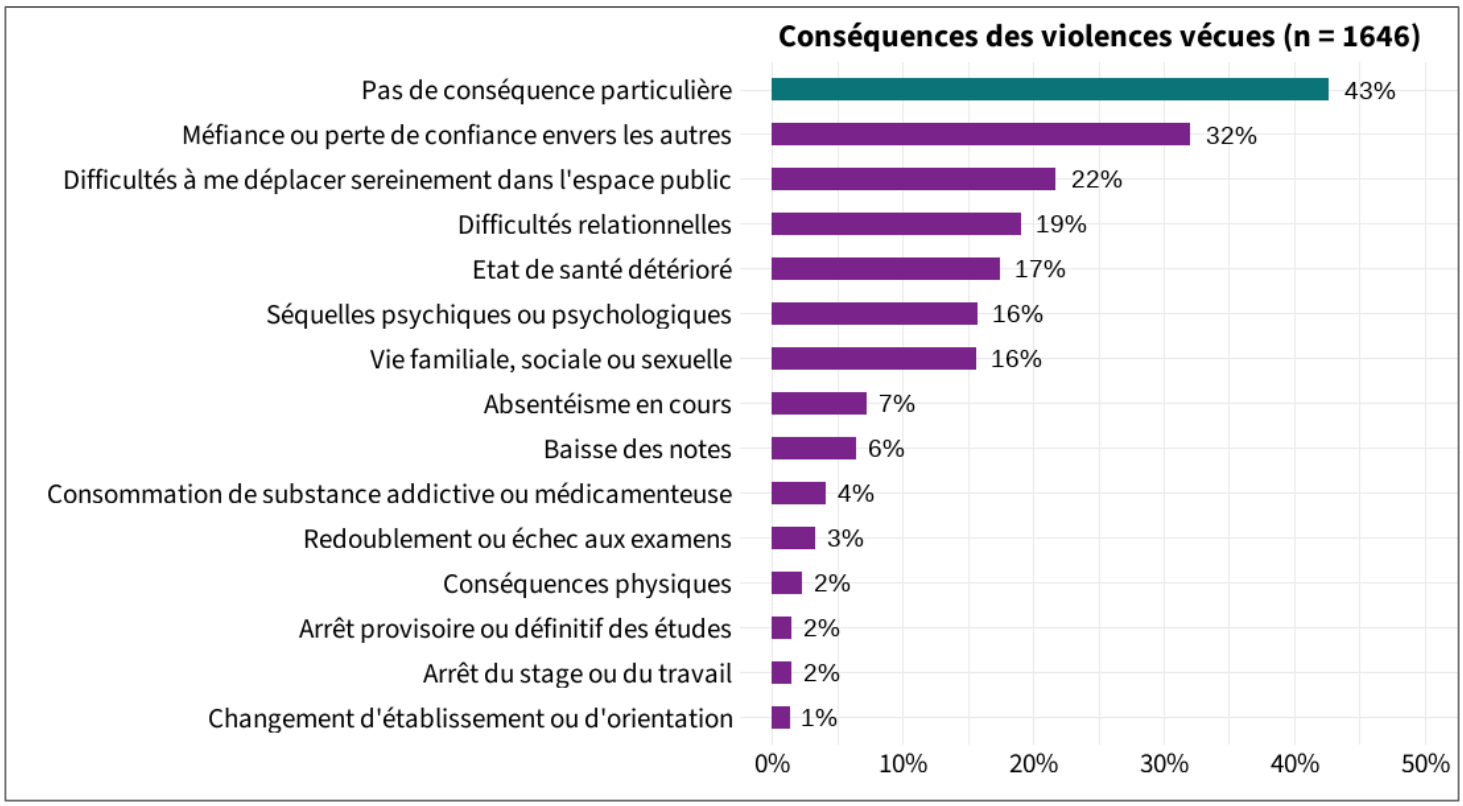
En moyenne, **21% des victimes ont déclaré ne pas savoir le motif du fait** (contre 25% en 2023) et **19% des victimes ont attribué cela au hasard** (contre 22% en 2023).

Lors de la précédente enquête, les motifs de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle étaient agrégés dans une seule catégorie. Pour le renouvellement de cette enquête, ces derniers ont été dissociés afin d'identifier précisément les différences ou similitudes en termes de déclaration pour ces motifs. En moyenne, le motif « **Identité de genre (réelle ou supposée)** » a été déclaré par **6% des victimes**, tandis que celui de l' « **Orientation sexuelle (réelle ou supposée)** » a été déclaré par **9% des victimes**. On remarque que ces motifs ont été le plus souvent déclarés pour les incitations directes ou indirectes de haine : 31% des victimes de ce fait ont indiqué le motif de l'orientation sexuelle et pour 23% d'entre elles celui de l'identité de genre. Il convient cependant de noter que le motif le plus fréquemment déclaré pour ce fait est celui de l'« Opinion politique ou syndicale (réelle ou supposée) » (42%).

En moyenne, **14% des victimes** ont déclaré le motif de l'« **Aspect de votre physique** » (contre 14% en 2023). Il s'agit du motif le plus fréquemment déclaré pour les moqueries ou propos dégradants ou humiliants (41%). Les deux autres motifs les plus fréquemment déclarés pour ce type de faits sont : la « Volonté de cette personne d'affirmer se force ou son pouvoir » (39%) ainsi que le « Simple fait d'être une femme » (35%).

Les conséquences des violences

Les personnes ayant déclaré avoir été victimes d'au moins une des 14 situations de violence ont pu préciser les conséquences de l'ensemble des faits vécus sur leur vie. Il s'agissait d'une question à choix multiples.



Les conséquences les plus souvent mentionnées pour l'ensemble des faits étudiés sont :

- → une méfiance ou une perte de confiance envers les autres (32%)
- → des difficultés à me déplacer sereinement dans l'espace public (22%)
- → des difficultés relationnelles (19% contre 26% en 2023)
- → un état de santé détérioré (17% contre 26% en 2023)
- → des séquelles psychiques ou psychologiques (16% contre 25% en 2023)
- → une vie familiale, sociale ou sexuelle affectée (16% contre 21% en 2023)

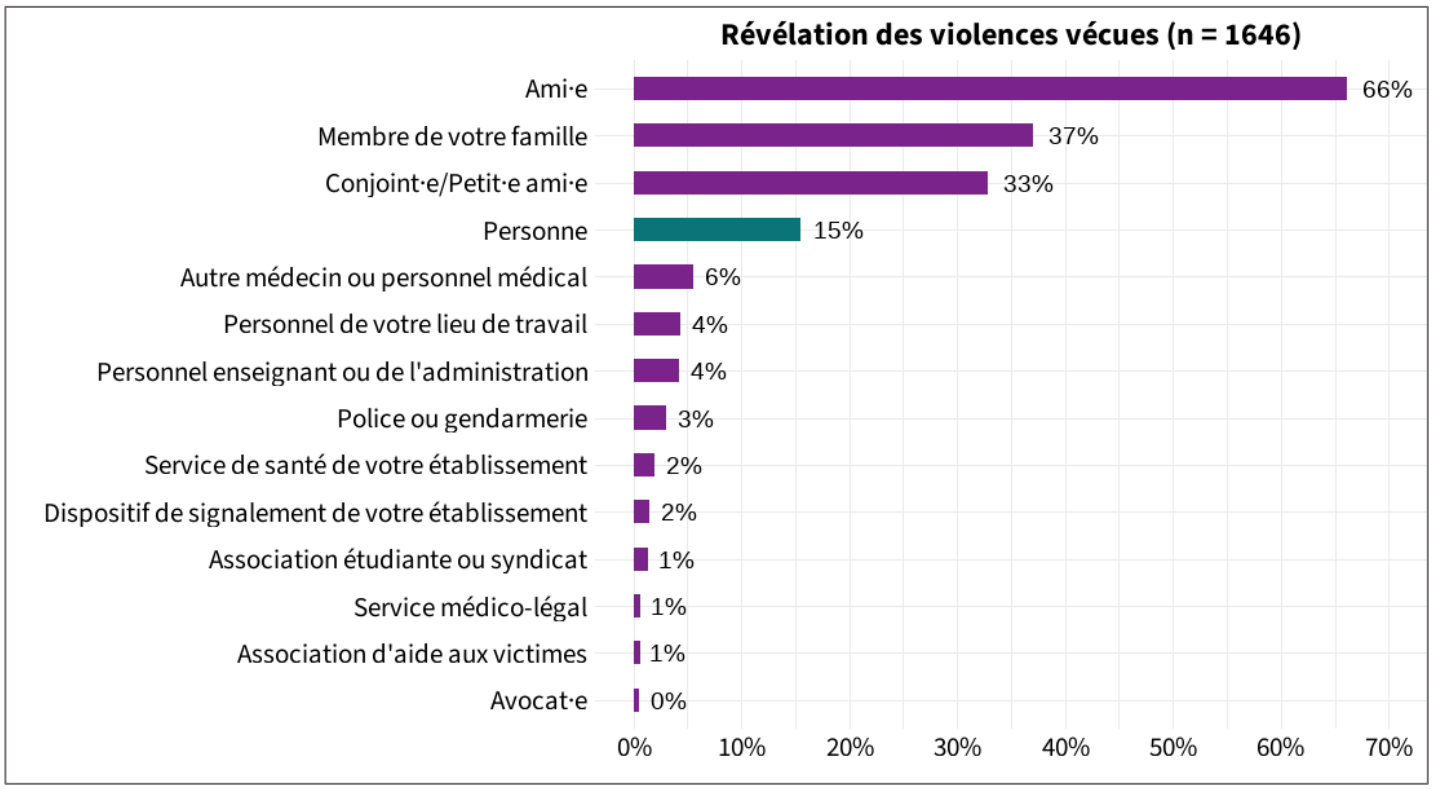
On peut par ailleurs observer des différences en termes de genre. En effet, près d'1 homme sur 2 (47%) a déclaré avoir subi au moins une conséquence contre 6 femmes sur 10 (61%) et 7 minorités de genre sur 10 (73%).

Parmi les conséquences en lien avec les études, celles qui sont le plus souvent mentionnées sont :

- → l'absentéisme en cours (7% contre 9% en 2023)
- → la baisse des notes (6%)

La révélation des violences

Les victimes ont pu également préciser si elles avaient parlé de ce qui leur était arrivé à quelqu'un. Il s'agissait d'une question à choix multiples.



- → **Elles sont 15% à ne pas avoir parlé de ce qui leur était arrivé** (contre 14% en 2023).
- → **La majorité des victimes a parlé de ce qui leur était arrivé à une personne de leur entourage proche**, à savoir un membre de leur cercle amical (66% contre 73% en 2023), familial (37% contre 33% en 2023) ou amoureux (33% contre 27% en 2023). Il s'agit donc, comme observé lors de la précédente enquête, des espaces privilégiés de parole des victimes de violences.
- → **De façon générale, les hommes sont moins nombreux à avoir déclaré s'être confiés à une personne par rapport aux minorités de genre et aux femmes** : ils sont 27% (contre 25% en 2023) contre 16% des minorités de genre (contre 17% en 2023) et 13% des femmes (contre 11% en 2023). De plus, nous pouvons remarquer que les ressources privilégiées pour se confier peuvent varier selon le genre. Par exemple, les minorités de genre sont un peu plus nombreuses à avoir parlé des faits à des associations d'aide aux victimes, aux professionnel·les de santé et au dispositif de signalement de l'établissement par rapport aux femmes et aux hommes.
- → **La révélation s'est généralement faite rapidement** puisque 59% des victimes l'ont fait immédiatement (contre 53% en 2023) et 20% l'ont fait au bout de quelques jours (contre 21% en 2023) après les faits.

Focus sur les violences commises dans le cadre des études

Cette partie se focalise sur les violences qui se sont spécifiquement déroulées dans la sphère des études. Les indicateurs qui ont permis de les identifier sont : le statut des personnes autrices des faits ainsi que les lieux où ils se sont déroulés.

Les personnes autrices des faits de violence

Les faits de violence pour lesquels la part des personnes affiliées à l'établissement d'enseignement parmi les personnes responsables des faits est plus importante sont :

- la **mise à l'écart des activités étudiantes, festives ou collectives**

  → **66% des victimes** de ce fait ont déclaré que les personnes autrices étaient affiliées à leur établissement d'enseignement (contre 71% en 2023). Cela représente 2,3% de l'ensemble des personnes répondantes (contre 1,7% en 2023).

  → Les personnes affiliées aux études les plus souvent mises en cause pour ce fait sont :
    → Les étudiantes et étudiants (91%)
    → Les enseignantes et enseignants, chargé·es de TD ou personnels d'atelier (9%)

- l'**atteinte à la réputation ou à l'image**

  → **51% des victimes** de ce fait ont déclaré que les personnes autrices étaient affiliées à leur établissement d'enseignement. Cela représente 3,5% de l'ensemble des personnes répondantes.

  → Les personnes affiliées aux études les plus souvent mises en cause pour ce fait sont :
    → Les étudiantes et étudiants (96%)
    → Les enseignantes et enseignants, chargé·es de TD ou personnels d'atelier (7%)

- les **moqueries ou propos dégradants ou humiliants**

  → **37% des victimes** de ce fait ont déclaré que les personnes autrices étaient affiliées à leur établissement d'enseignement (contre 46% en 2023). Cela représente 5,7% de l'ensemble des personnes répondantes (contre 3,5% en 2023).

  → Les personnes affiliées aux études les plus souvent mises en cause pour ce fait sont :
    → Les étudiantes et étudiants (83%)
    → Les enseignantes et enseignants, chargé·es de TD ou personnels d'atelier (20%)

- les **incitations directes ou indirectes de haine**

  → **33% des victimes** de ce fait ont déclaré que les personnes autrices étaient affiliées à leur établissement d'enseignement. Cela représente 2,4% de l'ensemble des personnes répondantes.

  → Les personnes affiliées aux études les plus souvent mises en cause pour ce fait sont :
    → Les étudiantes et étudiants (85%)
    → Les enseignantes et enseignants, chargé·es de TD ou personnels d'atelier (13%)

- Les **propos ou gestes à caractère sexuel** :

→ **19% des victimes** de ce fait ont déclaré que les personnes autrices étaient affiliées à leur établissement d'enseignement (contre 31% en 2023). Cela représente 3,6% de l'ensemble des personnes répondantes (contre 3,7% en 2023).

→ Les personnes affiliées aux études les plus souvent mises en cause pour ce fait sont :
  → Les étudiantes et étudiants (93%)
  → Les enseignantes et enseignants, chargé·es de TD ou personnels d'atelier (6%)

Tableau 3. Exposition aux violences dans la sphère des études au cours des 12 mois précédant l'enquête

	Nombre de victimes ayant déclaré que les personnes autrices sont affiliées à leur établissement d'enseignement	Part des victimes ayant subi des faits de la part de personnes affiliées à leur établissement d'enseignement (en %)	Part des personnes répondantes ayant subi des faits de la part de personnes affiliées à leur établissement d'enseignement (en %) (n=3279)
Moqueries, propos dégradants ou humiliants (n=502)	187	37	5,7
Injures ou insultes (n=577)	117	20	3,6
Incitations directes ou indirectes de haine (n=239)	78	33	2,4
Atteinte à la réputation ou à l'image (n=226)	116	51	3,5
Mise à l'écart des activités étudiantes, collectives ou festives (n=112)	74	66	2,3
Avoir été suivi·e, contacté·e ou sollicité·e de manière insistante (n=689)	41	6	1,2
Violences physiques (n=119)	17	14	0,5
Administration de substances (n=29)	2	7	0,1
Propos ou gestes à caractère sexuel (n=622)	117	19	3,6
Exposition à des images à caractère pornographique (n=120)	24	20	0,7
Exposition exhibitionnisme ou voyeurisme (n=88)	8	9	0,2
Pressions pour obtenir un acte de nature sexuelle (n=52)	11	21	0,3
Attouchement sexuel (n=334)	39	12	1,2
Viol ou tentative de viol (n=67)	12	18	0,4

Lecture : 187 personnes étudiantes ont précisé que la ou les personnes responsables de moqueries et de propos dégradants ou humiliants étaient affiliées à leur établissement d'enseignement. Cela représente 37% des 502 victimes de ce fait et 5,7% de l'ensemble de notre échantillon de 3279 répondantes et répondants.

Lieux des faits de violences

Cette partie se focalise sur les violences qui ont été commises au sein des établissements de Nantes Université.

- les **moqueries ou propos dégradants ou humiliants** :

  → 25% des victimes ont indiqué que celles-ci avaient eu lieu dans une salle de cours ou un amphithéâtre.
  → 22% des victimes ont indiqué que celles-ci avaient eu lieu dans un espace collectif de leur établissement.

- les **incitations directes ou indirectes de haine** :

  → 36% des victimes ont indiqué que celles-ci avaient eu lieu dans un espace collectif de leur établissement.
  → 24% des victimes ont indiqué que celles-ci avaient eu lieu dans une salle de cours ou un amphithéâtre.

- l'**atteinte à la réputation ou à l'image** :

  → 44% des victimes ont déclaré que cela s'était déroulé dans une salle de cours ou un amphithéâtre.
  → 38% des victimes ont déclaré que cela s'était déroulé dans un espace collectif de leur établissement.

Tableau 4. Lieux des violences dans la sphère des études au cours des 12 mois précédant l'enquête

	Lieux d'études								Lieu de fête ou de voyage étudiant		Lieu où s'est déroulée une soirée d'intégration	
	Salle de cours ou un amphithéâtre		Espace collectif (couloir, hall, etc.)		Bureau d'un personnel		A l'extérieur, au sein du campus					
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Moqueries, propos dégradants ou humiliants (n=502)	107	24,6	94	21,6	11	2,5	26	6	16	3,7	11	2,5
Injures ou insultes (n=577)	55	11,6	51	10,7	10	2,1	23	4,8	9	1,9	5	1,1
Incitations directes ou indirectes de haine (n=239)	18	23,7	27	35,5	5	6,6	10	13,2	4	5,3	_	_
Atteinte à la réputation ou à l'image (n=226)	30	44,1	26	38,2	4	5,9	6	8,8	5	7,4	1	1,5
Mise à l'écart des activités étudiantes, collectives ou festives (n=112)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Avoir été suivi·e, contacté·e ou sollicité·e de manière insistante (n=689)	13	2,2	16	2,7	2	0,3	21	3,6	10	1,7	5	0,9
Violences physiques (n=119)	11	9,2	11	9,2	1	0,8	5	4,2	1	0,8	1	0,8
Administration de substances (n=29)	_	_	_	_	_	_	_	_	4	13,8	4	13,8
Propos ou gestes à caractère sexuel (n=622)	53	9,4	52	9,2	3	0,5	17	3	26	4,6	12	2,1
Exposition à des images à caractère pornographique (n=120)	7	28	5	20	_	_	1	4	2	8	2	8
Exposition exhibitionnisme ou voyeurisme (n=88)	2	2,3	1	1,1	_	_	1	1,1	4	4,5	5	5,7
Pressions pour obtenir un acte de nature sexuelle (n=52)	2	4,3	_	_	_	_	_	_	2	4,3	1	2,1
Attouchement sexuel (n=334)	9	2,7	9	2,7	_	_	1	0,3	25	7,5	11	3,3
Viol ou tentative de viol (n=67)	1	1,5	_	_	_	_	_	_	2	3	1	1,5

Lecture : 107 personnes étudiantes ont précisé que les moqueries ou propos dégradants ou humiliants se sont déroulés dans une salle de cours ou un amphithéâtre, soit 25% des 502 victimes de ce fait.

Exposition aux discriminations

Cette enquête s'intéresse également aux discriminations en se focalisant sur six des vingt-six critères de discrimination reconnus par le droit français, à l'instar de l'enquête EVIDENCE, qui sont les suivants : l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine ou la nationalité (soi et ses ascendant·es) ainsi que l'état de santé (handicap, maladie). Cela signifie que des questions ont été posées sur ces sujets afin d'objectiver les propriétés sociales des étudiantes et étudiants. Des modules ont également été spécifiquement consacrés à cette thématique afin de faire un état des lieux de l'exposition des personnes étudiantes aux discriminations.

D'abord par la description de situations inégalitaires, injustes et discriminatoires. Pour cette partie, le terme de « discrimination » n'a pas été défini. Ce terme n'est pas forcément maîtrisé de la même manière par chaque personne, c'est pourquoi il peut être plus aisé de savoir que l'on a vécu une situation lorsque celle-ci est décrite de façon précise. De plus, les discriminations, dans leur acception juridique, ne permettent pas de prendre en compte ce qu'on appelle en sociologie les « microagressions », qui prennent la forme de comportements ou de propos dévalorisants[10]. Si ces dernières ne sont pas reconnues par le droit, on sait qu'elles favorisent un contexte d'exclusion et, par conséquent, la survenue d'une situation discriminatoire.

Puis, dans les modules suivants, il était directement demandé à la personne répondante si elle avait été victime ou témoin de discriminations au cours des 12 mois précédant l'enquête, et des questions supplémentaires ont été posées si la personne était concernée par au moins un de ces cas. Pour ces deux parties, la définition juridique de ce terme était précisée. Pour les personnes ayant été plusieurs fois victimes ou témoins de faits de discrimination, il leur était demandé de répondre aux questions de précision uniquement pour le dernier fait.

[10] Hamel, Christelle. 2025. « Précarité Et Micro-Agressions : Le Personnel Universitaire Face Aux Discriminations Racistes En France ». *Marronnages : Les Questions Raciales Au Crible Des Sciences Sociales* 4 (1) : page 82. https://doi.org/10.5281/zenodo.17762037.

Les situations d'inégalités, d'injustice ou de discriminations

L'enquête menée en 2023 étudiait le climat général au sein de l'établissement. Pour cela, les étudiantes et étudiants étaient interrogé·es sur leurs relations avec les personnels ainsi qu'avec les autres étudiantes et étudiants de leur établissement. La grande majorité des personnes répondantes a déclaré avoir de bonnes relations. En effet, en moyenne, 9 personnes étudiantes sur 10 (89%) estimaient avoir de bonnes relations avec leurs pairs ainsi qu'avec le personnel de leur établissement. Pour cette deuxième enquête, ce module a été remplacé par un autre afin de s'intéresser aux contextes, parfois mentionnés dans les réponses libres de la première enquête, dans lesquels les relations avec les personnels de leur établissement et/ou les autres personnes étudiantes pouvaient être moins bonnes, et ainsi impacter leurs conditions d'études. Ces contextes correspondent à 12 situations, décrites ci-dessous, pouvant être des situations d'inégalités, d'injustice ou de discriminations que les personnes étudiantes ont pu vivre pendant une certaine période, au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Il convient de préciser que le terme d' « injustice » désigne ici sa signification morale, c'est-à-dire la perception qu'ont les personnes étudiantes à l'égard d'une situation qu'elles ont vécu, perçue comme injuste, mais n'ayant pas nécessairement fait l'objet d'une judiciarisation.

Encadré 1. Les 12 situations d'inégalités, d'injustice ou de discriminations étudiées

Situation 1 - Votre situation personnelle (maladie, handicap, situation familiale, etc.) ou besoins particuliers (pas d'accès à internet, pas d'ordinateur, etc.) n'ont pas été pris en compte par l'administration ou l'équipe pédagogique (personnels enseignants et/ou ateliers).

Situation 2 - Vous ne vous êtes pas senti·e autant aidé·e que les autres étudiantes et étudiants par l'administration.

Situation 3 - Vous ne vous êtes pas senti·e autant aidé·e que les autres étudiantes et étudiants par l'équipe pédagogique.

Situation 4 - Vous avez le sentiment que l'équipe pédagogique vous demande d'en faire plus que les autres ou au contraire que l'on n'attend rien de vous.

Situation 5 - Vous avez le sentiment que l'équipe pédagogique ne s'adresse pas à vous de la même manière, en comparaison à d'autres personnes étudiantes.

Situation 6 - Votre travail et vos compétences sont régulièrement mis en cause ou dénigrés par l'équipe pédagogique et/ou d'autres étudiantes et étudiants.

Situation 7 - Votre travail et vos avis sont régulièrement passés sous silence, non reconnus ou ignorés dans des travaux de groupe.

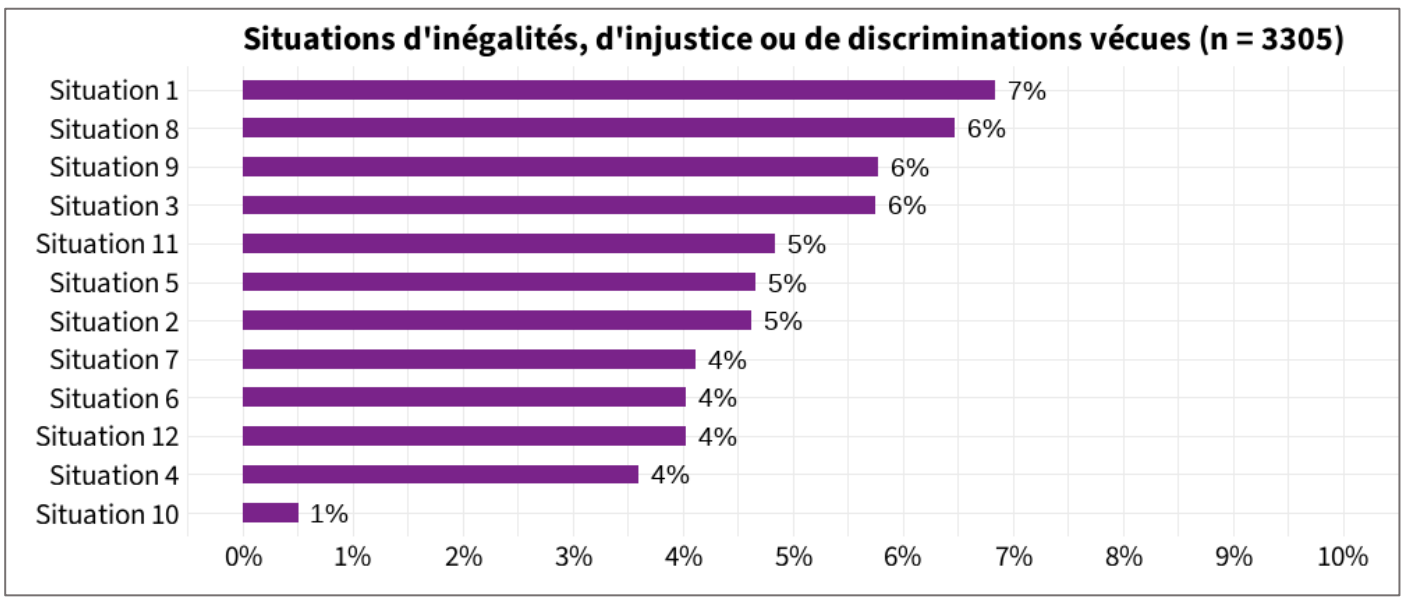
Situation 8 - Accomplir votre travail dans les travaux de groupe est souvent rendu difficile car les autres ne vous communiquent pas toutes les informations ou outils nécessaires, etc.

Situation 9 - Vous avez l'impression que votre travail a été noté différemment, en comparaison à d'autres étudiantes et étudiants ayant été évalué·es par le même personnel enseignant et/ou atelier.

Situation 10 - Votre travail ou vos outils de travail ont été détruits ou détériorés volontairement (il peut s'agir d'un devoir maison, d'une dissertation, d'un dossier, d'un mémoire, d'un exposé, etc.).

Situation 11 - Vous êtes tenu·e à distance du collectif (hors mesures de sanction). Vous vous retrouvez souvent seul·e ou isolé·e.

Situation 12 - Il vous arrive d'entendre des propos de la part de l'équipe pédagogique ou d'autres étudiantes et étudiants portant atteinte à votre dignité ou créant un environnement dégradant pour vous.



- → Sur l'ensemble des situations décrites, en moyenne :
  - → 82% des personnes répondantes, soit 8 étudiants et étudiantes sur 10, ont indiqué qu'elles n'ont pas vécu les situations décrites. Cela signifie donc que la majorité des personnes étudiantes a déclaré ne pas avoir vécu les 12 situations étudiées.
  - → 4% des personnes répondantes ont indiqué avoir été confrontées aux 12 situations étudiées.
  - → 5% des personnes répondantes ont indiqué qu'elles n'étaient pas sûres d'avoir vécu les 12 situations étudiées.
- → Près de 2 personnes étudiantes sur 10 (24%) ont au moins été confrontées à l'une des 12 situations.
- → Près d'1 personne étudiante sur 10 (7%) a au moins été confrontée à trois des 12 situations.
- → La situation à laquelle les personnes étudiantes ont été le plus souvent confrontées est : la non prise en compte de leur situation personnelle ou de leurs besoins particuliers par l'administration ou l'équipe pédagogique (7%)
- → La situation à laquelle les personnes étudiantes ont été le moins été confrontées est : la destruction ou la détérioration volontaire de leur travail ou de leurs outils de travail (90%).

Pour aller plus loin :

〉 **Genre** : 80% des hommes et 75% des femmes ont déclaré ne pas avoir été confronté·es à l'ensemble de ces situations, contre 63% des minorités de genre.

〉 **Religion** : 77% des personnes étudiantes n'ayant pas de religion et 78% des personnes étudiantes de confession catholique ont déclaré ne pas avoir été confrontées à l'ensemble de ces situations, contre 69% des personnes étudiantes ayant déclaré une autre religion et 64% des personnes étudiantes de confession musulmane.

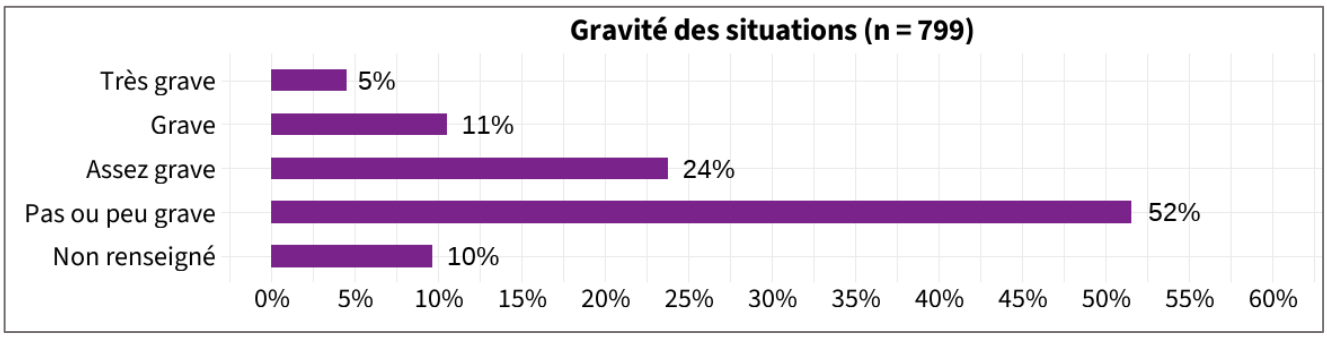
〉 **Santé et handicap** : 81% des personnes étudiantes qui n'ont pas déclaré avoir un handicap ou une maladie ont déclaré ne pas avoir été confrontées à l'ensemble de ces situations, contre 65% des personnes étudiantes qui ont au moins déclaré un handicap ou une maladie.

〉 **Nationalité** : 77% des personnes étudiantes de nationalité française ont déclaré ne pas avoir été confrontées à l'ensemble de ces situations, contre 62% des personnes étudiantes de nationalité étrangère.

〉 **Origine géographique** (statut migratoire) : 78% des étudiantes françaises et étudiants français sur deux générations ont déclaré ne pas avoir été confronté·es à l'ensemble de ces situations, contre 71% des étudiantes descendantes et étudiants descendants d'immigré·es et 62% des personnes étudiantes immigrées.

〉 **Âge** : 77% des personnes étudiantes âgées de 18 à 23 ans ont déclaré ne pas avoir été confrontées à l'ensemble de ces situations, contre 63% des personnes étudiantes ayant entre 30 et 39 ans.

La gravité de ces situations



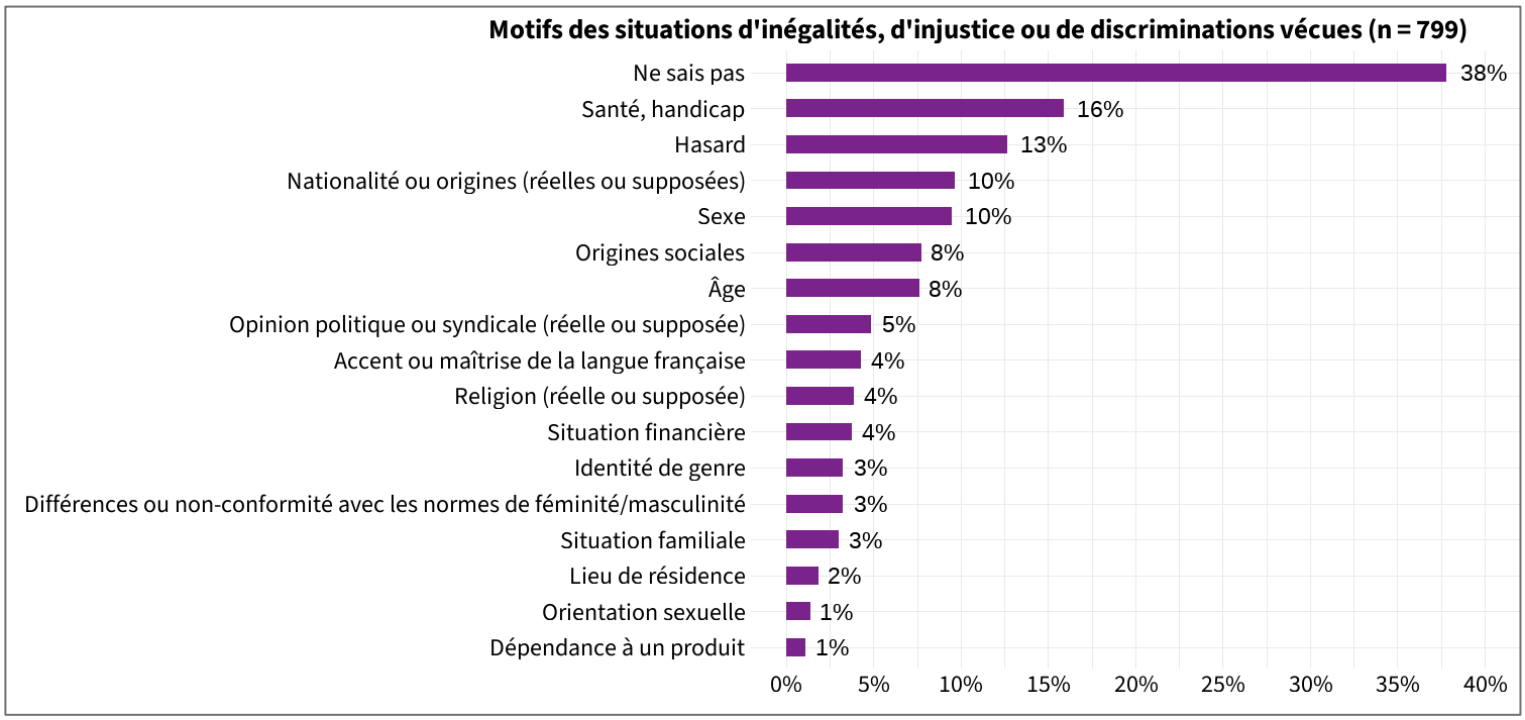
A noter : la question posée était la suivante : « Comment évaluez-vous la gravité de ce que vous avez vécu dans cette ou ces situations ? ».

→ 1 personne étudiante sur 2 (52%) estime que la ou l'ensemble des situations vécues n'était pas ou peu grave.

→ Sur l'ensemble des faits, les victimes sont plus nombreuses à avoir déclaré que cela était grave ou très grave lorsque cela concernait la destruction ou la détérioration volontaire d'un travail ou d'outils de travail (47%) et le fait d'avoir entendu des propos de la part de l'équipe pédagogique ou d'autres étudiantes et étudiants portant atteinte à leur dignité ou créant un environnement dégradant pour elles (37%).

→ Sur l'ensemble des faits, les victimes ont principalement déclaré que cela n'était pas ou peu grave lorsque cela concernait le fait d'avoir des difficultés à accomplir des travaux de groupe en raison d'un manque de communication des informations ou des outils nécessaires (56%), le fait d'être tenu·e à distance du collectif (hors mesures de sanction) et de se retrouver seul·e ou isolé·e (51%) ou encore le fait que son travail et son avis soient régulièrement passés sous silence, non reconnus ou ignorés dans des travaux de groupe (52%).

Motifs de ces situations (plusieurs réponses étaient possibles)



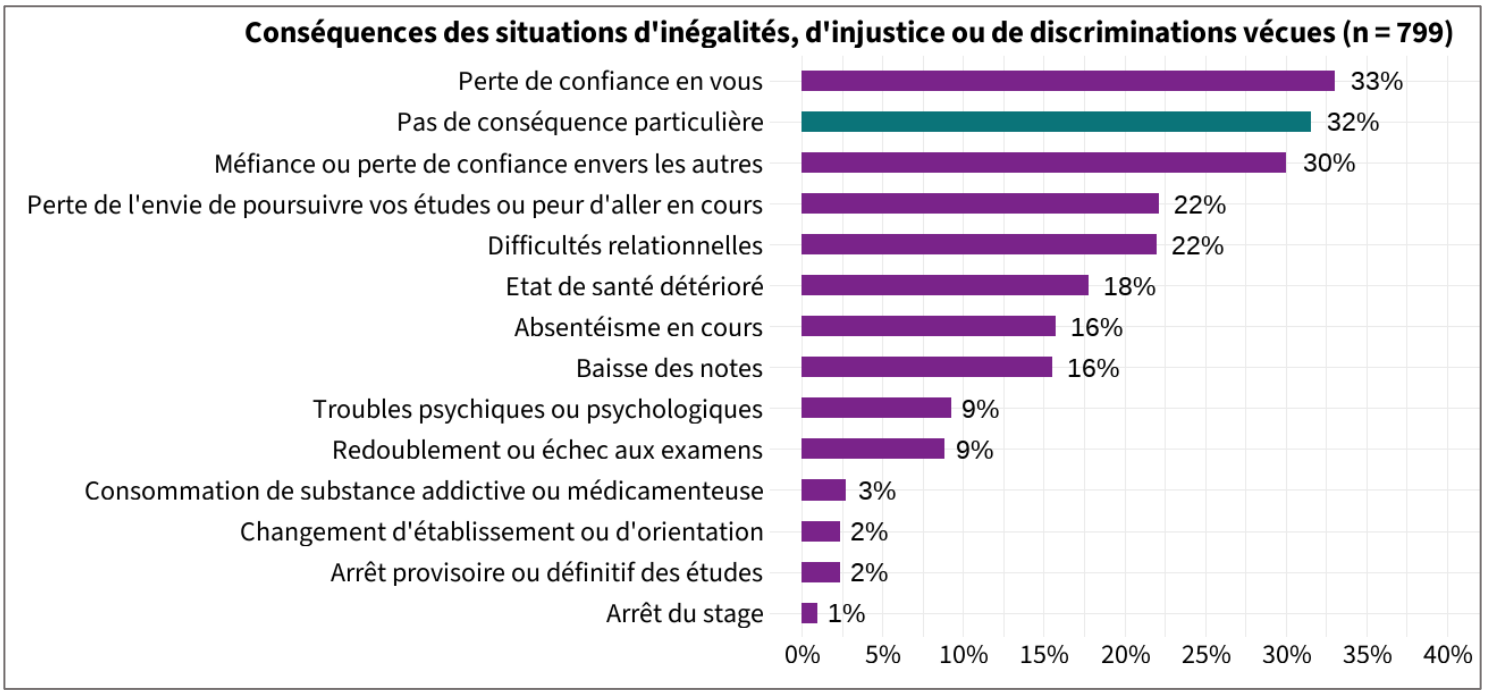
→ Parmi les personnes ayant déclaré avoir été confrontées à au moins une des 12 situations décrites, la majorité d'entre elles a déclaré ne pas savoir à quoi cela était lié (38%).

→ Le deuxième motif le plus souvent déclaré est celui de l'état de santé (santé ou handicap) (16%).

→ 61% des personnes ayant été confrontées à au moins une des situations décrites ont déclaré un seul motif parmi les 17 proposés et 25% d'entre elles en ont déclaré deux ou plus.

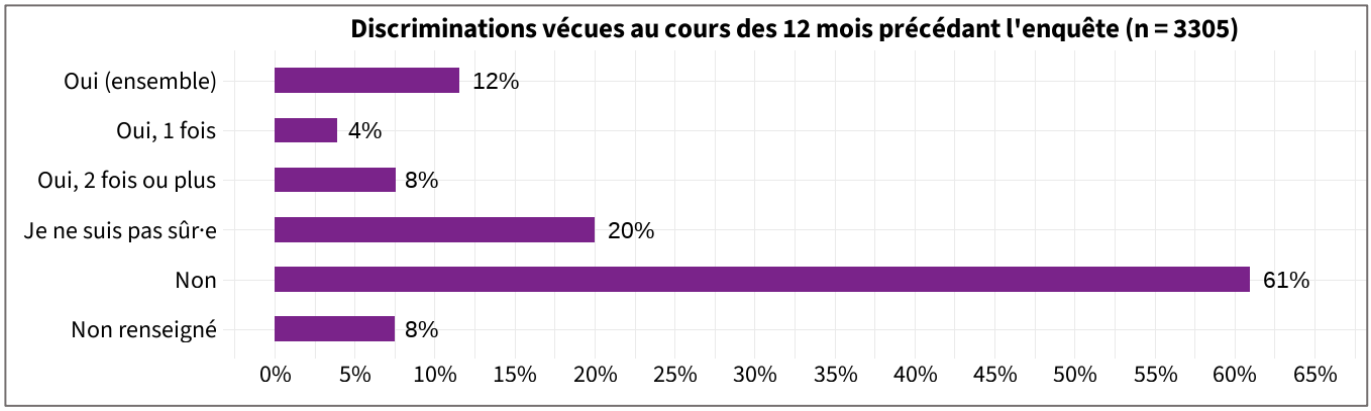
→ Parmi les 88 personnes qui ont indiqué un autre motif, 12 d'entre elles ont mentionné une raison en lien avec leur parcours d'études (ex. : formation choisie, cursus précédent, etc.).

Les conséquences de ces situations (plusieurs réponses étaient possibles)



- → La perte de l'envie de poursuivre ses études ou la peur d'aller en cours est la conséquence en lien avec les études la plus souvent déclarée (22%).
- → 19% des personnes étudiantes ayant été confrontées à au moins une des situations décrites ont déclaré une seule conséquence parmi les 14 proposés et 43% en ont déclaré deux ou plus.

Les victimes de discriminations au cours des 12 mois précédant l'enquête



- → Au total, 12% des répondants et répondants ont déclaré avoir été victimes de discriminations, soit 1 personne étudiante sur 10.
- → Parmi les personnes étudiantes ayant indiqué que cela s'était produit à plusieurs reprises, 3% ont indiqué qu'il s'agissait de la même personne ou du même groupe de personnes, et 5% ont indiqué que différentes personnes ou groupes de personnes étaient à l'origine des discriminations vécues, soit la majorité (67%).

Pour aller plus loin :

〉 **Genre** : 18% des minorités de genre et 14% des femmes ont déclaré avoir été victimes de discriminations, contre 8% des hommes.

〉 **Religion** : 28% des personnes étudiantes de confession musulmane ont déclaré avoir été victimes de discriminations et 24% des personnes étudiantes ayant déclaré une autre religion, contre 13% des personnes étudiantes de confession catholique et 11% des personnes étudiantes qui n'ont pas de religion.

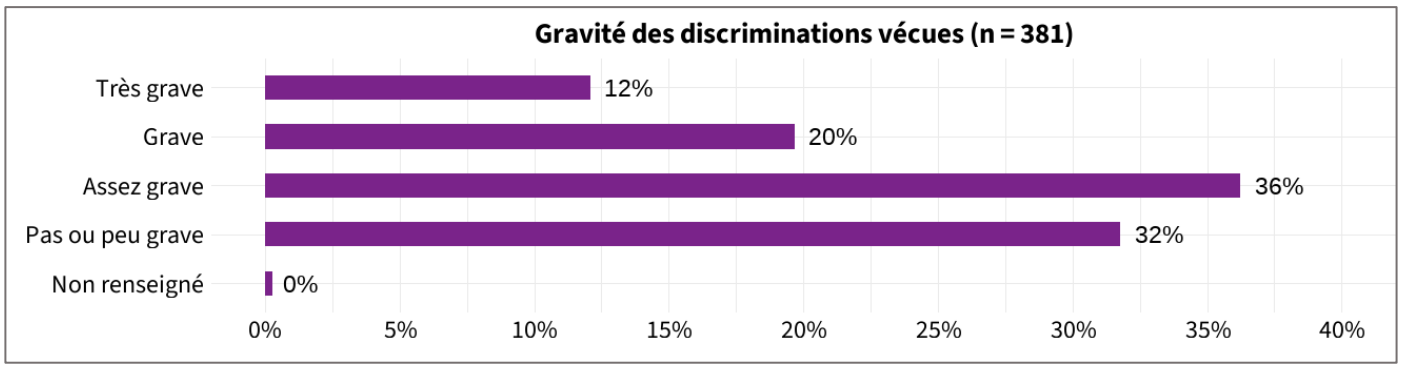
〉 **Santé et handicap** : 20% des personnes étudiantes ayant déclaré avoir un problème de santé et/ou un handicap ont déclaré avoir été victimes de discriminations, contre 9% des personnes étudiantes n'en n'ayant pas déclaré.

〉 **Nationalité** : 34% des personnes étudiantes de nationalité étrangère ont déclaré avoir été victimes de discriminations, contre 11% des personnes étudiantes de nationalité française.

〉 **Origine géographique** (lien à la migration) : 34% des personnes étudiantes immigrées et 20% des personnes étudiantes descendantes d'immigré·es ont déclaré avoir été victimes de discriminations, contre 10% des étudiantes françaises et étudiants français sur deux générations.

〉 **Âge** : 21% des personnes étudiantes âgées de 30 à 39 ans ont déclaré avoir été victimes de discriminations, contre 11% des personnes étudiantes qui ont entre 18-23 ans.

La gravité des discriminations



→ Parmi les victimes d'actes discriminatoires, 12% d'entre elles estiment que le dernier fait discriminatoire vécu était très grave.

Les personnes responsables des discriminations (plusieurs réponses étaient possibles)

Les personnes responsables de discriminations sont principalement des personnes affiliées à la sphère des études (50%), des personnes inconnues (32%) et des personnes affiliées au travail (17%).

Concernant le **domaine des études**, les principales personnes mises en cause pour ce type de fait sont :

→ Les étudiantes et étudiants (65%)

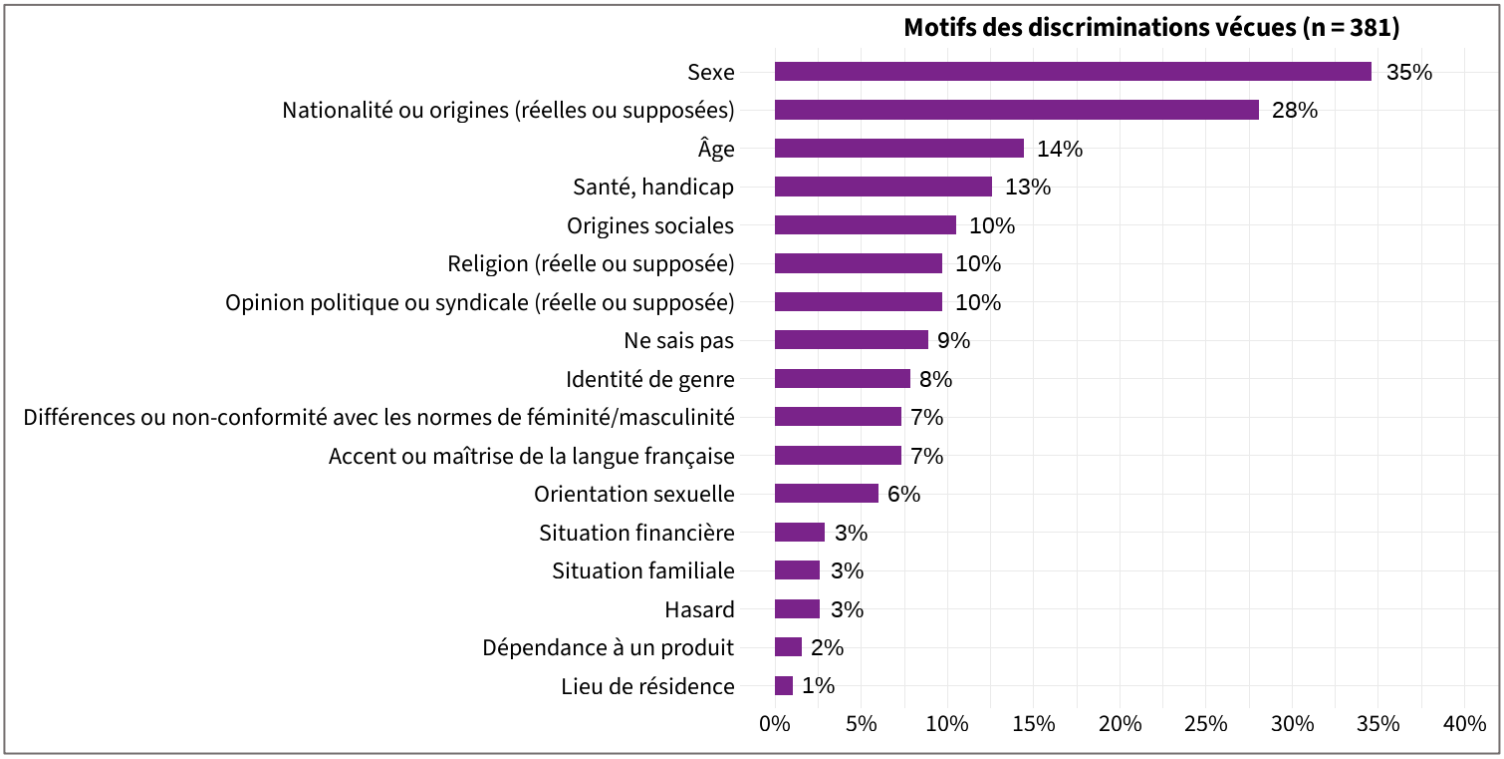
→ Les enseignantes et enseignants, chargé·es de TD ou les personnels d'atelier (43%)

Concernant le **domaine du travail**, les principales personnes mises en cause pour ce type de fait sont :

→ Les collègues (56%)

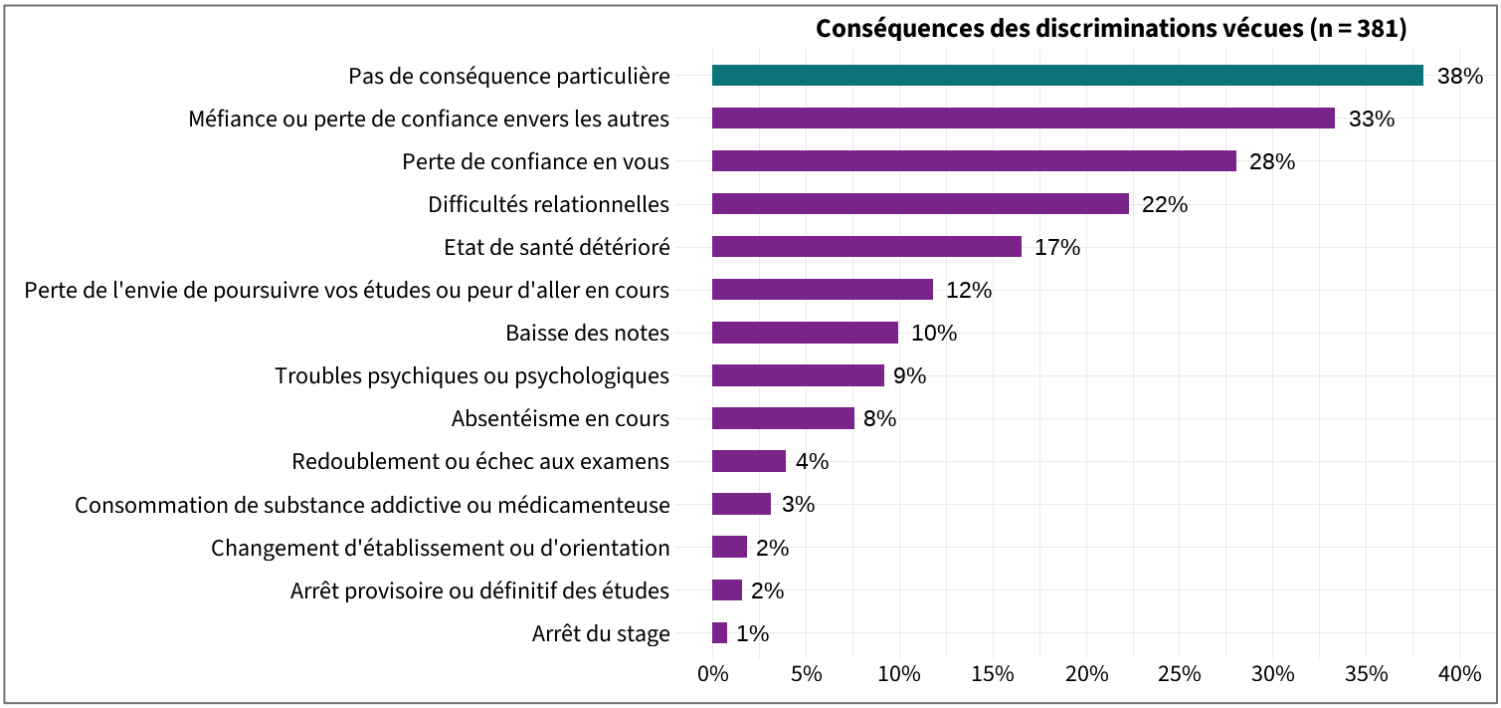
→ Les employeurs ou les supérieur·es hiérarchiques (48%)

Les motifs des discriminations (plusieurs réponses étaient possibles)



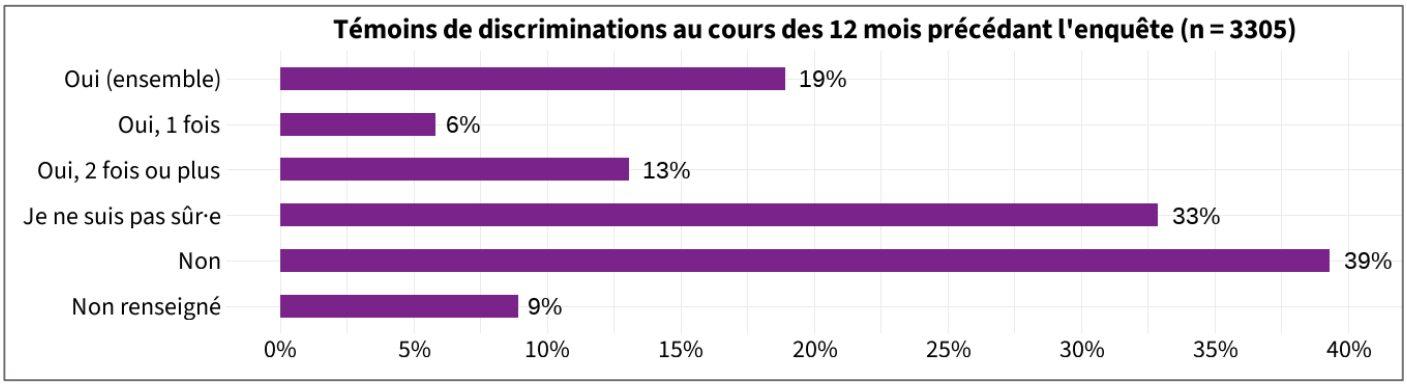
- → Le « sexe » est le motif de discriminations le plus souvent déclaré (35%). Cela concerne plus d'une victime sur 3.
- → Le motif « nationalité ou origines (réelles ou supposées) » est le deuxième motif de discriminations le plus fréquemment déclaré (28%). Cela concerne donc 3 victimes sur 10.
- → Parmi les 31 personnes qui ont indiqué un autre motif, presque la moitié d'entre elles ont précisé que cela était lié à leur apparence physique (couleur de peau, cheveux, etc.).

Les conséquences des discriminations (plusieurs réponses étaient possibles)



- → 4 victimes sur 10 (38%) n'ont pas déclaré de conséquence.
- → Les conséquences les plus souvent déclarées sont la méfiance ou une perte de confiance envers les autres (33%) ainsi qu'une perte de confiance en soi (28%).
- → 2 victimes sur 10 (22%) ont déclaré avoir eu pour conséquence des difficultés relationnelles.
- → Près de 2 victimes sur 10 (17%) indiquent également avoir eu pour conséquence un état de santé détérioré.
- → Les conséquences les plus souvent déclarées en lien avec le parcours d'études sont :
  - → la perte de l'envie de poursuivre ses études ou la peur d'aller en cours (12%)
  - → la baisse des notes (10%)
  - → l'absentéisme en cours (8%)

Les témoins de discriminations au cours des 12 mois précédant l'enquête

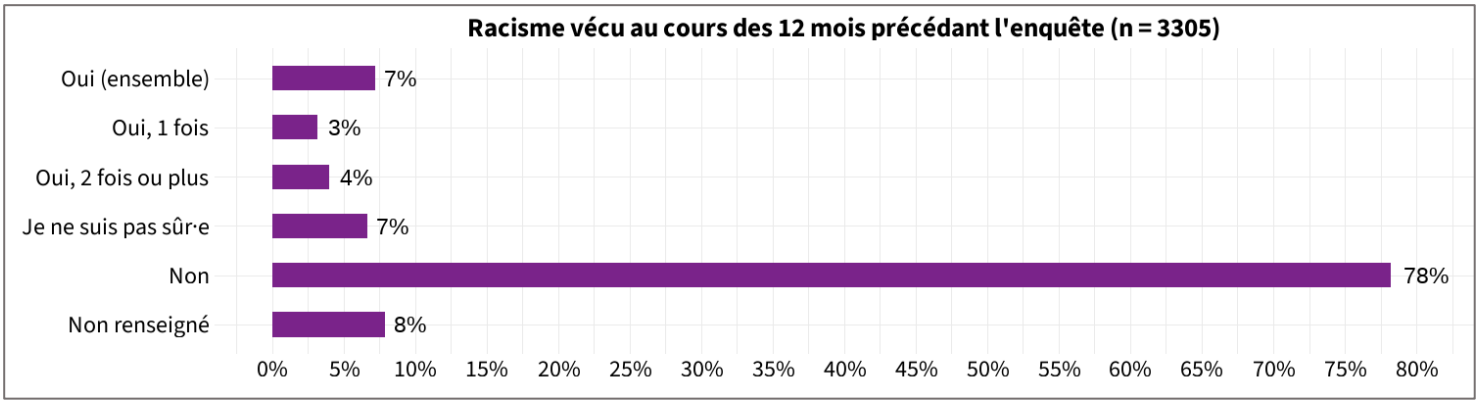


- → Au total, 19% des répondantes et répondants ont déclaré avoir été témoins de discriminations, soit 1 personne étudiante sur 5.
- → 3 personnes étudiantes sur 10 (33%) ne sont pas sûres d'avoir été témoins de discriminations.
- → Parmi les personnes ayant indiqué qu'elles avaient été plusieurs fois témoins de discriminations, 4% ont indiqué qu'il s'agissait de la même personne ou du même groupe de personnes, et 9% ont indiqué que différentes personnes ou groupes de personnes étaient à l'origine de ces dernières, soit la majorité d'entre elles (72%).

Exposition au racisme

Pour cette enquête, un nouveau module portant sur le racisme est venu compléter les autres, s'intéressant à la fois aux personnes victimes et aux témoins de ce type de fait. Pour ces parties, une définition du racisme était précisée. Elle était la suivante : « Le racisme est une doctrine fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, selon la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. Par extension : attitude d'hostilité systématique, de jugement dévalorisant et méprisant et/ou de haine à l'égard d'une catégorie de personnes, déterminée selon son origine. ».

Les victimes de racisme au cours des 12 mois précédant l'enquête



- → Au total, 7% des répondantes et répondants ont déclaré avoir été victimes de racisme, soit près d'1 personne étudiante sur 10.
- → Parmi les étudiantes et étudiants ayant indiqué que cela s'était produit à plusieurs reprises, 1% ont indiqué qu'il s'agissait de la même personne ou du même groupe de personnes, et 3% ont indiqué que différentes personnes ou groupes de personnes étaient à l'origine du racisme vécu, soit la majorité d'entre elles (74%).

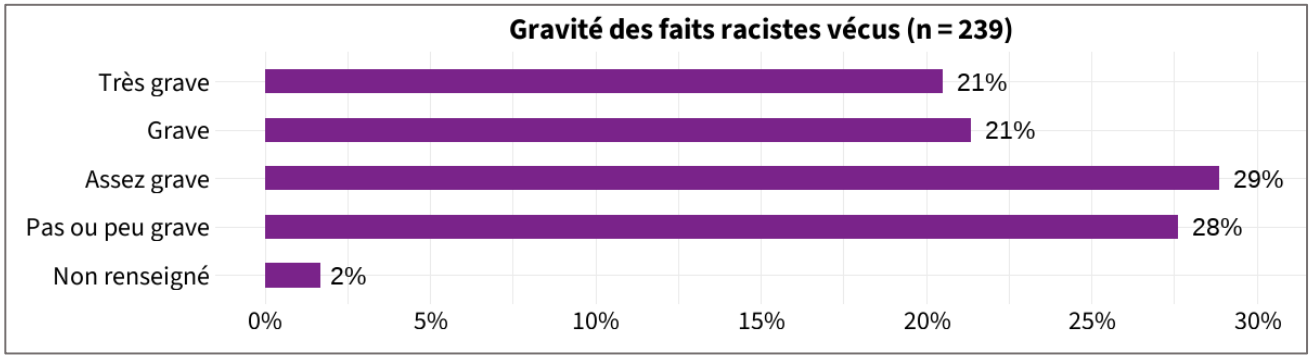
Pour aller plus loin :

〉 **Religion** : 37% des personnes étudiantes de confession musulmane ont déclaré avoir été victimes de racisme et 19% des personnes étudiantes ayant déclaré une autre religion, contre 5% des personnes étudiantes qui n'ont pas de religion et 6% des personnes étudiantes de confession catholique.

〉 **Nationalité** : 32% des personnes étudiantes de nationalité étrangère ont déclaré avoir été victimes de racisme, contre 6% des personnes étudiantes de nationalité française.

〉 **Origine géographique** (statut migratoire) : 32% des personnes étudiantes immigrées et 27% des personnes étudiantes descendantes d'immigré·es ont déclaré avoir été victimes de racisme, contre 3% des étudiantes françaises et étudiants français sur deux générations.

La gravité du racisme



→ Parmi les victimes d'actes racistes, 21% d'entre elles estiment que le dernier fait raciste vécu était très grave.

Les personnes responsables de racisme (plusieurs réponses étaient possibles)

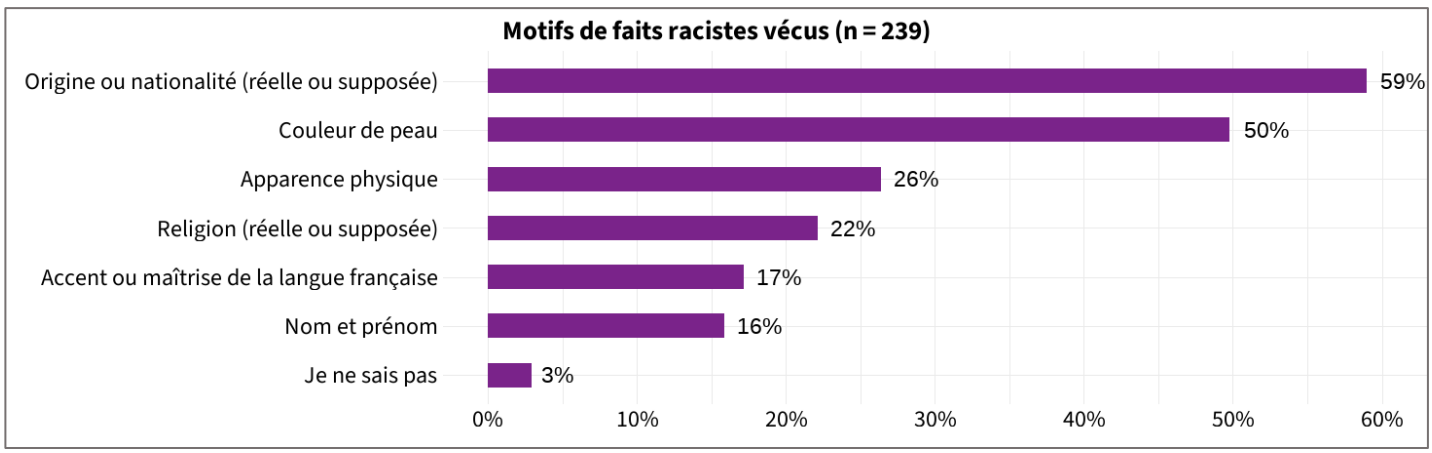
Les personnes responsables de racisme sont principalement des personnes inconnues (42%) et des personnes affiliées à la sphère des études (40%).

Concernant le **domaine des études**, les principales personnes mises en cause pour ce type de fait sont :

→ Les étudiantes et étudiants (78%)

→ Les enseignantes et enseignants, les chargé·es de TD ou les personnels d'atelier (27%)

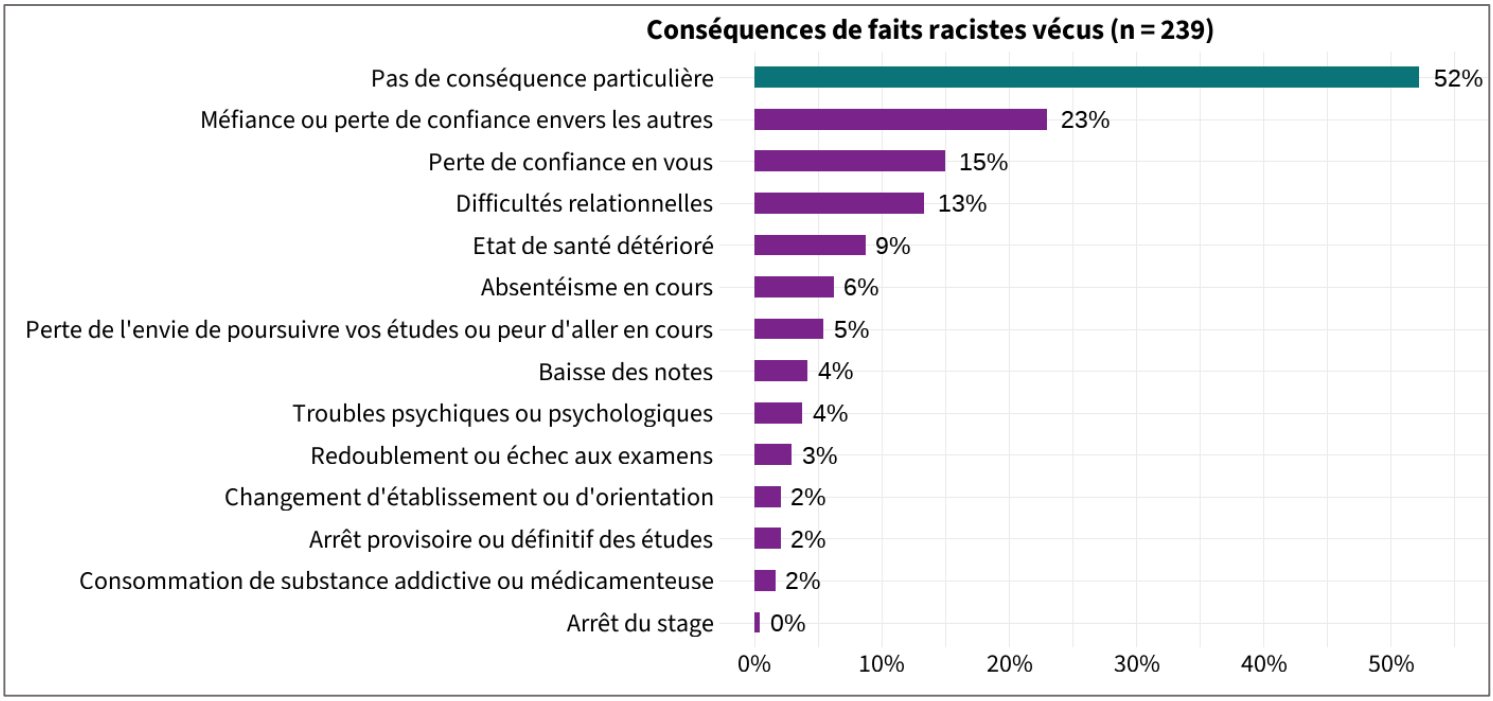
Les motifs de racisme



→ Le motif « origine ou nationalité (réelle ou supposée) » est celui qui a été le plus fréquemment déclaré pour ce type de fait (59%). Cela concerne donc 6 victimes sur 10.

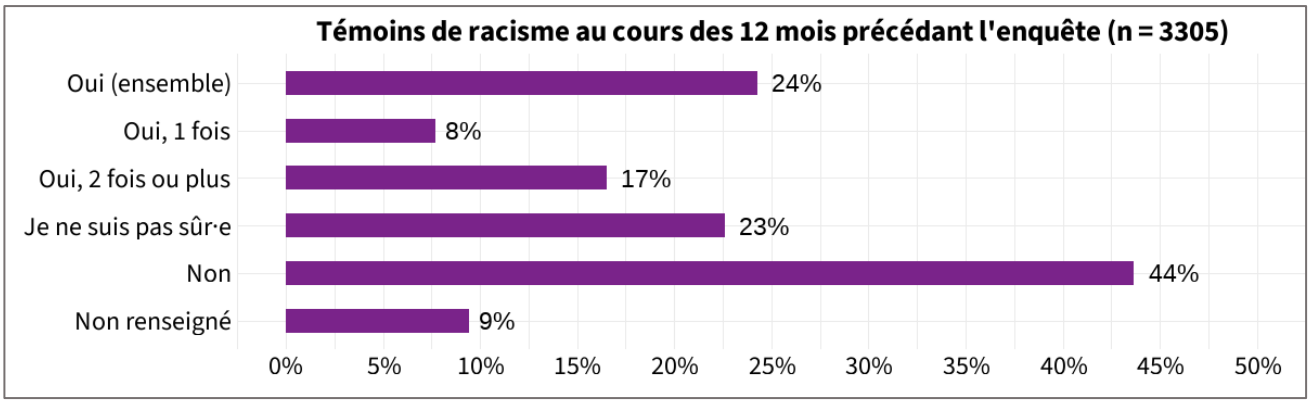
→ La couleur de peau est le deuxième motif de racisme le plus souvent déclaré (50%). Cela concerne donc 1 victime sur 2.

Les conséquences du racisme



- → 1 victime sur 2 (52%) a déclaré ne pas avoir eu de conséquence particulière.
- → Les conséquences les plus souvent déclarées sont la méfiance ou une perte de confiance envers les autres (23%), la perte de confiance en soi (15%) ainsi que les difficultés relationnelles que cela a engendré (13%).
- → L'absentéisme en cours est la conséquence en lien avec les études la plus souvent déclarée (6%).

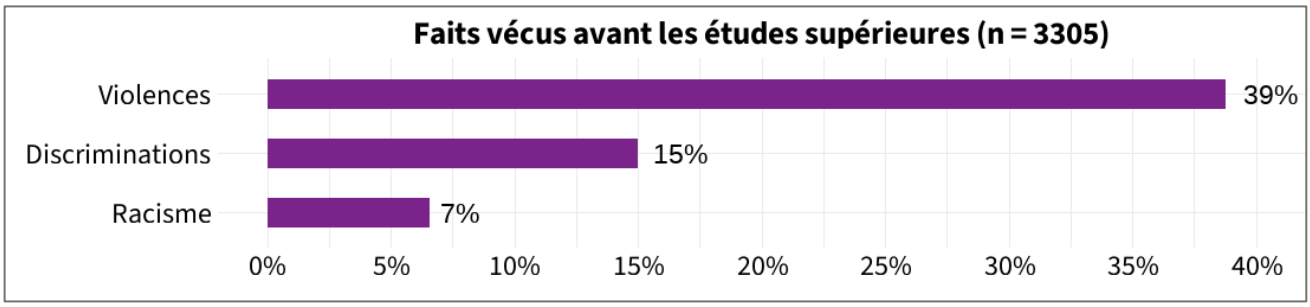
Les témoins de racisme



- → Au total, 24% des répondants et répondantes ont déclaré avoir été témoins de racisme, soit près de 1 personne étudiante sur 5.
- → Parmi les personnes ayant indiqué qu'elles avaient été plusieurs fois témoins de racisme, 4% ont indiqué qu'il s'agissait de la même personne ou du même groupe de personnes, et 12% ont indiqué que différentes personnes ou groupes de personnes étaient à l'origine des faits racistes, soit la majorité d'entre elles (75%).

Faits subis avant le début des études supérieures

L'enquête s'intéressait également aux faits de violences, de discriminations et de racisme vécus avant l'entrée dans l'enseignement supérieur. Contrairement à certains modules, notamment celui consacré aux violences, il s'agissait de questions générales et non d'une description de situations précises.



Les violences (verbales, physiques, psychologiques, sexuelles) **subies avant l'entrée dans le supérieur**

- → 4 répondantes et répondants sur 10 (39%) ont déclaré avoir vécu des violences avant leur entrée dans l'enseignement supérieur.
- → Les **personnes responsables** de ces violences étaient majoritairement :
  - → Des élèves ou des camarades de classe (56%).
  - → Des membres de la famille (31%).
- → **Les minorités de genre et les femmes ont davantage déclaré avoir vécu des violences durant la période de l'enfance et de l'adolescence par rapport aux hommes** : elles sont respectivement 63% et 41%, contre 30% des hommes.
- → **Les minorités sexuelles se déclarent majoritairement victimes de violence durant la période précédant les études supérieures par rapport aux personnes hétérosexuelles**. En effet, 53% d'entre elles ont déclaré avoir subi des violences avant l'entrée dans l'enseignement supérieur, contre 33% des personnes hétérosexuelles.

Les discriminations subies avant l'entrée dans le supérieur

→ 15% des répondantes et répondants ont déclaré avoir vécu des discriminations avant l'entrée dans l'enseignement supérieur.

→ Les **personnes responsables** de ces discriminations étaient majoritairement :

  → Des personnes inconnues (42%)

  → Des professeur·es (35%)

Pour aller plus loin :

〉 **Genre** : 26% des minorités de genre ont déclaré avoir vécu des discriminations avant l'entrée dans le supérieur, contre 16% des femmes et 10% des hommes.

〉 **Orientation sexuelle** : 21% des minorités sexuelles ont déclaré avoir vécu des discriminations avant l'entrée dans le supérieur, contre 12% des personnes hétérosexuelles.

〉 **Religion** : 22% des personnes étudiantes de confession musulmane et 25% des personnes étudiantes ayant déclaré une autre religion ont déclaré avoir subi des discriminations avant les études supérieures, contre 15% des personnes étudiantes n'ayant pas de religion et 11% personnes étudiantes de confession catholique.

〉 **Santé et handicap** : 23% des personnes étudiantes ayant un problème de santé ou un handicap ont déclaré avoir vécu des discriminations avant l'entrée dans le supérieur, contre 11% des personnes étudiantes n'en n'ayant pas déclaré.

〉 **Origine géographique** (statut migratoire) : 29% des étudiantes descendantes et étudiants descendants d'immigré·es ont déclaré avoir subi des discriminations avant le début des études supérieures, contre 16% des personnes étudiantes immigrées et 13% des étudiantes françaises et étudiants français depuis au moins deux générations.

〉 **Âge** : 26% des personnes étudiantes âgées de 30 à 39 ans ont déclaré ont déclaré avoir subi des discriminations avant le début des études supérieures, contre 14% des étudiants et étudiantes ayant entre 18 et 23 ans.

Le racisme (insultes, propos ou attitudes racistes) **subi avant l'entrée dans le supérieur**

→ Près d'1 répondante et répondant sur 10 (7%) a déclaré avoir vécu du racisme avant l'entrée dans les études supérieures.

→ Les **personnes responsables** de ces faits racistes étaient majoritairement :

- → Des élèves ou des camarades de classe (63%)
- → Des personnes inconnues (48%)

Pour aller plus loin :

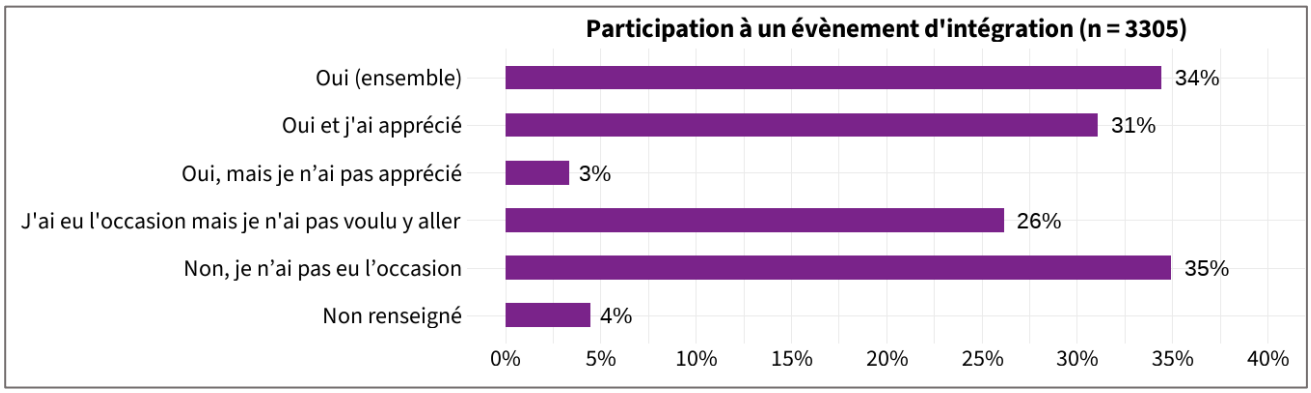
〉 **Religion** : 23% des personnes étudiantes de confession musulmane et 15% des personnes étudiantes ayant déclaré une autre religion (hors religion catholique) ont déclaré avoir subi du racisme avant les études supérieures, contre 5% des personnes étudiantes n'ayant pas de religion et 6% des personnes étudiantes de confession catholique.

〉 **Nationalité** : 22% des personnes étudiantes ayant une double nationalité et 14% des personnes étudiantes de nationalité étrangère ont déclaré avoir subi du racisme avant les études supérieures, contre 6% des personnes étudiantes de nationalité française.

〉 **Origine géographique** (statut migratoire) : 26% des étudiantes descendantes et étudiants descendants d'immigré·es et 13% des personnes étudiantes immigrées ont déclaré avoir subi du racisme avant les études supérieures, contre 3% des étudiantes françaises et étudiants français sur au moins deux générations.

Évènements d'intégration

Une partie du questionnaire était consacrée aux évènements d'intégration qui se sont déroulés au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette thématique figurait également dans la première enquête dont les analyses se focalisaient uniquement sur ceux ayant eu lieu depuis le début des études supérieures. Il convient de noter que les personnes ayant répondu à ces questions ont au moins participé à un évènement d'intégration.



- → 34% des personnes étudiantes ont indiqué avoir participé à au moins un événement d'intégration, dont 3% d'entre elles ne l'ont pas apprécié.
- → 26% des répondantes et répondants ont indiqué avoir eu l'occasion d'y participer, mais n'ont pas souhaité s'y rendre.

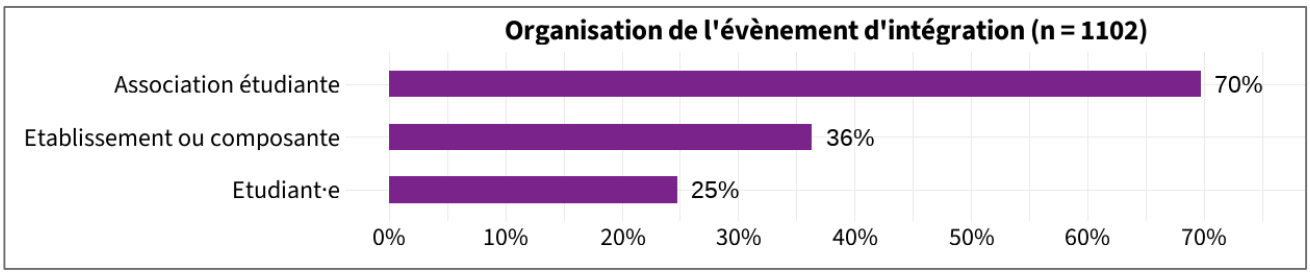
Pour aller plus loin :

〉 **Genre** : 38 % des minorités de genre ont eu l'occasion de participer à un évènement d'intégration mais n'ont pas souhaité s'y rendre, contre 26% des femmes et 23% des hommes.

〉 **Orientation sexuelle** : 32 % des minorités sexuelles ont eu l'occasion de participer à un évènement d'intégration mais n'ont pas souhaité s'y rendre, contre 24% des personnes hétérosexuelles.

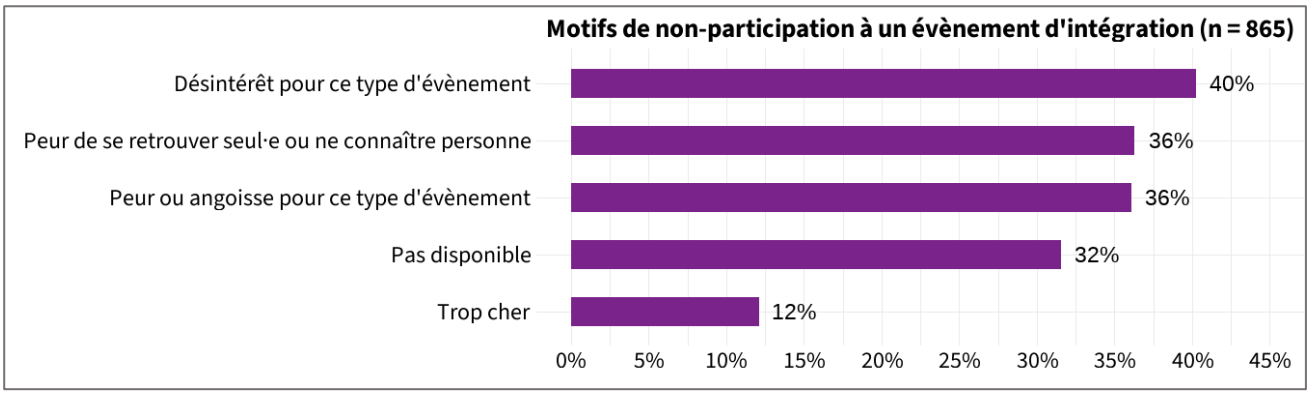
〉 **Santé et handicap** : 31% des personnes étudiantes ayant un problème de santé ou un handicap ont eu l'occasion de participer à un évènement d'intégration mais n'ont pas souhaité s'y rendre, contre 24% des personnes étudiantes n'ayant pas de problème de santé ou de handicap.

Structures ou personne à l'initiative de ce type d'évènement (plusieurs réponses étaient possibles)



- → La majorité des évènements auxquels les étudiantes et étudiants ont participé était organisé par une association étudiante (70%).
- → Les personnes qui ont participé à un évènement d'intégration organisé par une association étudiante sont légèrement plus nombreuses à avoir déclaré qu'elles ne l'avaient pas appréciées : 11% contre 8% de celles qui ont participé à un évènement d'intégration organisé un établissement ou une composante et 7% pour ceux organisés par un étudiant ou une étudiante.

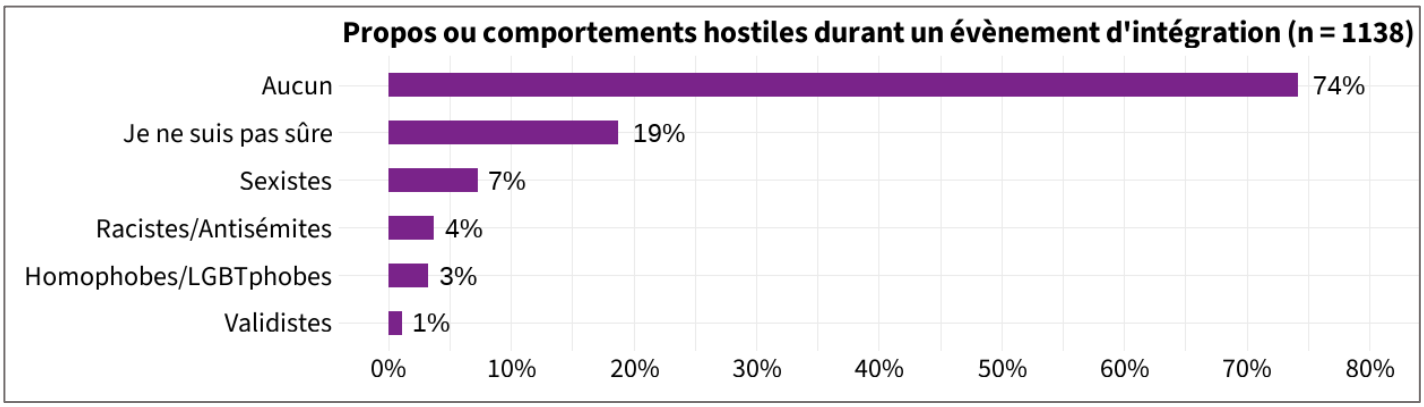
Raisons de la non-participation à ce type d'évènement pour les personnes qui ont eu l'occasion d'y participer (plusieurs réponses étaient possibles)



- → 4 personnes étudiantes sur 10 (40%) ont déclaré ne pas être venues en raison d'un désintérêt pour ce type d'événement, soit le motif le plus fréquemment déclaré par ces personnes.
  Les étudiantes et étudiants qui ont indiqué une autre raison évoquent majoritairement un désintérêt pour ce type d'évènement. D'autres mentionnent que cela est dû aux modalités de l'évènement (lieu, horaires, distance entre le domicile et le lieu, etc.). De plus, les personnes ayant un handicap ou une maladie soulignent le manque d'inclusivité de ce type d'évènement ou de communication à ce sujet.

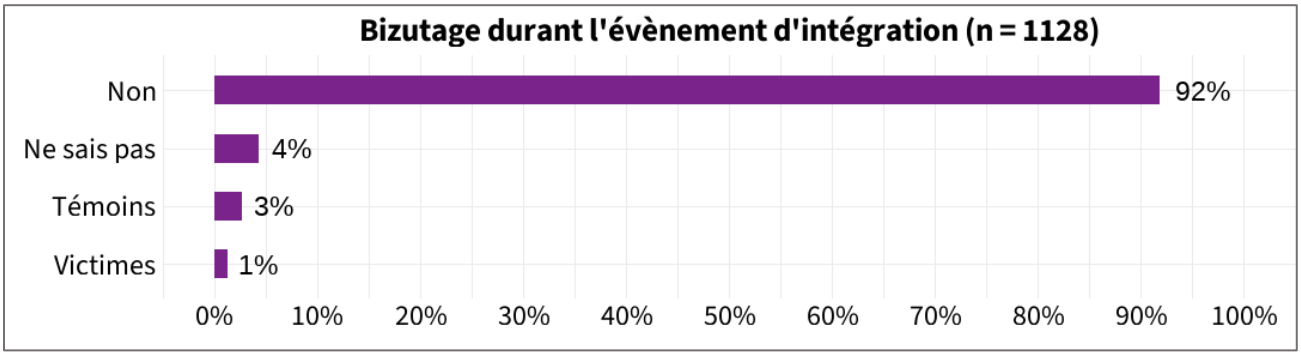
- → <u>On peut remarquer que les motifs sélectionnés diffèrent selon le genre :</u>
  - → 1 homme sur 2 (52%) a indiqué ne pas s'y être rendu car il n'y voyait pas d'intérêt pour ce type d'évènement, contre 36% des femmes et 40% des minorités de genre.
  - → Près de 3 femmes sur 10 (34%) ont indiqué ne pas s'y être rendues car elles n'étaient pas disponibles, contre 30% des hommes et 18% des minorités de genre.
  - → Près de 8 minorités de genre sur 10 (76%) ont indiqué ne pas s'y être rendues car ce type d'évènement leur faisait peur ou les angoissait, contre 38% des femmes et 19% des hommes. Elles sont également plus nombreuses à avoir indiqué ne pas s'y être rendues car elles ne connaissaient personne ou avaient peur de se retrouver seules. Cela concerne plus exactement 52% des minorités de genre, contre 36% des femmes et 32% des hommes.

Propos ou comportements hostiles durant l'évènement d'intégration (plusieurs réponses étaient possibles)



- → 3 personnes étudiantes sur 4 (74%) ont répondu qu'il n'y avait pas eu de propos ou comportements parmi ceux mentionnés durant l'évènement d'intégration, soit la majorité d'entre elles.
- → 2 personnes étudiantes sur 10 (19%) ne sont pas sûres qu'il y ait eu ce type de propos ou comportements.
- → Les propos ou comportements sexistes sont ceux les plus fréquemment déclarés par les étudiantes et étudiants (7%).

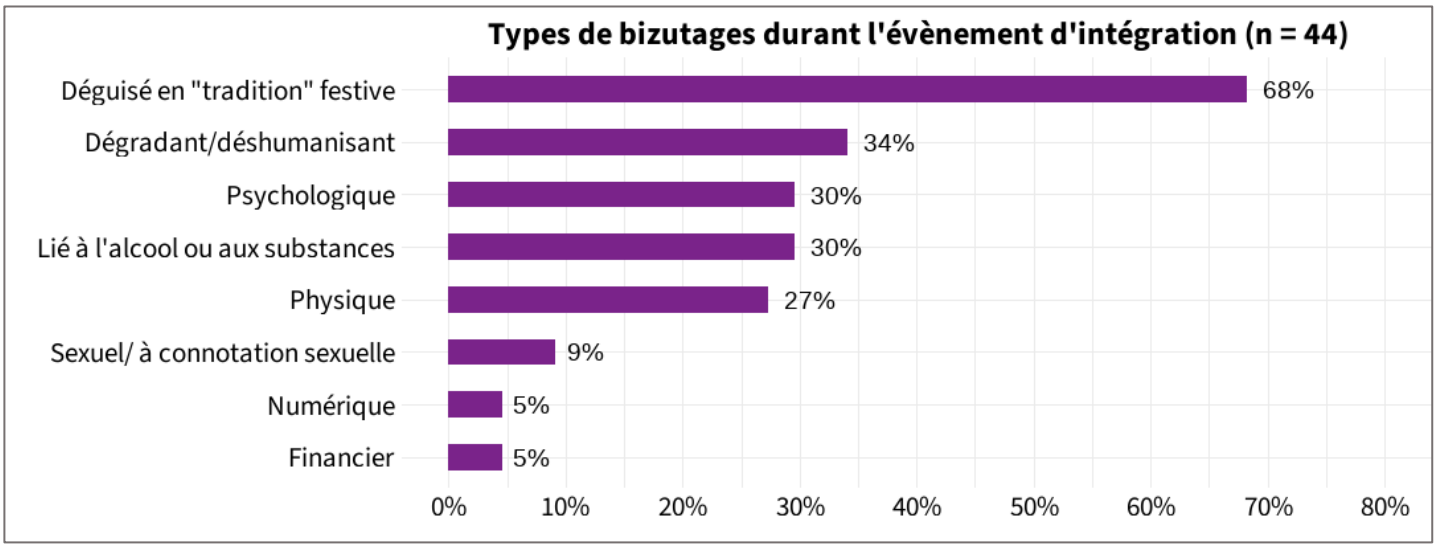
Bizutages au cours de l'évènement d'intégration (plusieurs réponses étaient possibles)



→ 4% des étudiantes et étudiants ont déclaré avoir été victimes et/ou témoins de bizutages au cours d'un évènement d'intégration.

→ 1% des étudiantes et étudiants se sont à la fois déclaré·es victimes et témoins de bizutages.

Les différents types de bizutages (plusieurs réponses étaient possibles)



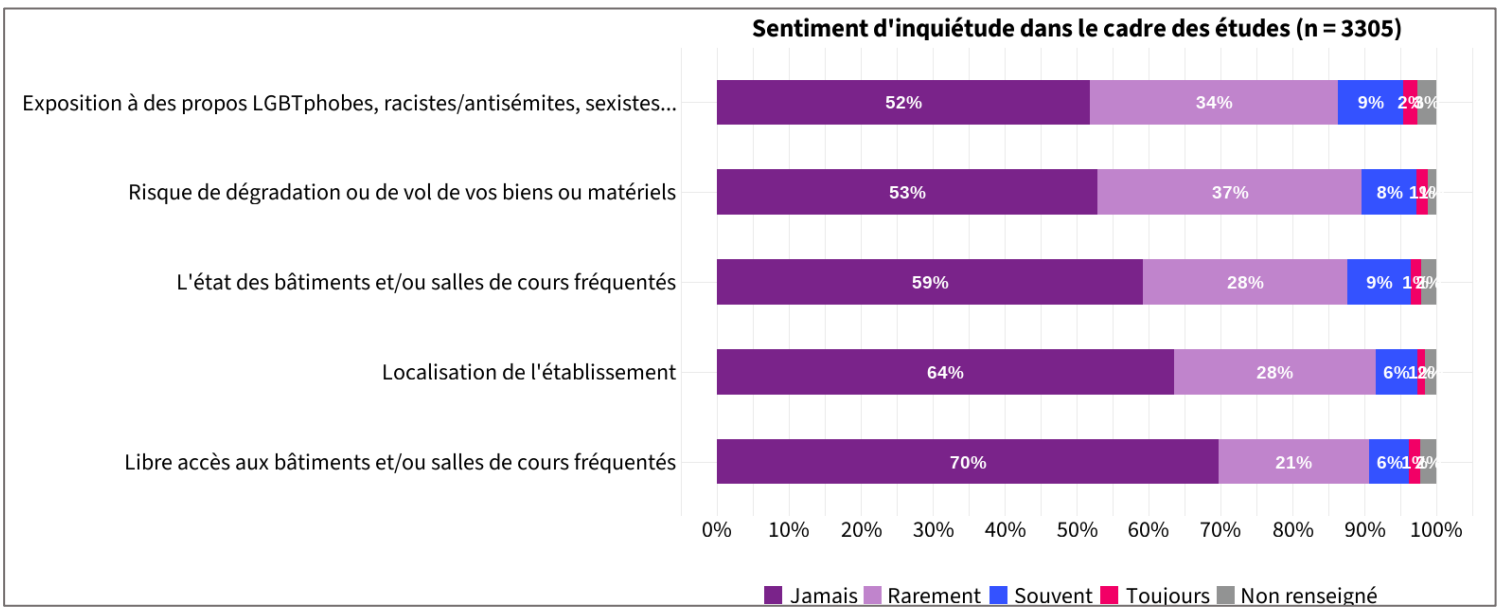
→ Le type de bizutage le plus souvent déclaré par les victimes et/ou témoins de bizutages sont les bizutages déguisés en « tradition » festive, tels que les gages pendant les soirées étudiantes sous couvert de « jeux » (68%).

Sujets d'inquiétude des étudiantes et étudiants

Dans cette enquête, les étudiantes et étudiants ont été interrogé·es sur les sujets d'inquiétude au sein de leur lieu d'études au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, à partir des cinq thématiques suivantes :

1. Le risque de dégradation ou de vol de vos biens ou matériels (voiture, ordinateur, etc.)
2. La localisation de l'établissement (campus, ville, quartier de la ville)
3. L'état des bâtiments et/ou des salles de cours fréquentés
4. Le libre accès aux bâtiments et/ou salles de cours fréquentés
5. L'exposition à des propos LGBTphobes, racistes/antisémites, sexistes, etc.

Ces dernières ont été choisies car il s'agissait des principales thématiques évoquées dans les réponses libres au sujet de la sécurité lors de l'enquête de 2023. C'est plus précisément l'analyse des réponses des personnes qui étaient « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » avec l'affirmation suivante, qui étaient invitées à détailler la raison de leur désaccord : « Dans votre établissement d'enseignement vous vous sentez en sécurité ». Le terme de « sécurité » n'était pas défini lors de la première enquête. La question posée pour cette enquête était la suivante : « Au cours des 12 derniers mois, vous êtes-vous déjà senti·e en insécurité au de votre lieu d'étude pour les raisons suivantes ».



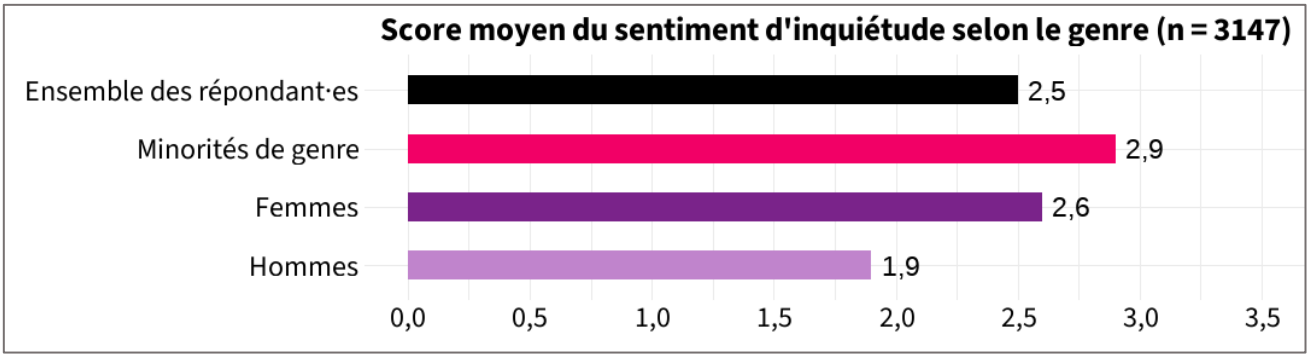
→ près d'1 personne étudiante sur 2 a ressenti un sentiment d'insécurité lié au risque de dégradation ou de vol de leurs biens ou matériels (46%) ainsi que pour l'exposition aux propos LGBTphobes, racistes/antisémites, sexistes (45%).

→ 4 personnes étudiantes sur 10 ont ressenti un sentiment d'insécurité lié à l'état des bâtiments et/ou des salles de cours fréquentés (38%) ainsi que pour la localisation de l'établissement (35%).

→ 3 personnes étudiantes sur 10 ont ressenti un sentiment d'insécurité lié au libre accès aux bâtiments et/ou salles de cours fréquentés (28%).

Indicateur du sentiment général d'inquiétude

Un indicateur permettant de déterminer le niveau général du sentiment d'inquiétude a été créé. Pour cela, un poids a été attribué à chaque modalité allant de 0 à 3, « 0 » correspondant aux étudiantes et étudiants qui n'ont jamais ressenti un sentiment d'inquiétude au cours des 12 mois précédant l'enquête au sein de leur lieu d'étude pour le sujet concerné, et « 3 » aux étudiantes et étudiants qui, au contraire, ressentent constamment un sentiment d'inquiétude. Cet indicateur ne prend pas en compte les réponses des étudiantes et étudiants qui n'ont pas répondu aux cinq questions posées. Le score total peut donc varier entre 0 et 15, allant d'une absence d'inquiétude ressenti pour l'ensemble des thématiques abordées (« 0 ») à un sentiment constant d'inquiétude pour l'ensemble des thématiques étudiées (« 15 »). Il convient par ailleurs de noter que l'expression « sentiment d'inquiétude » a été ici privilégiée puisque le « sentiment d'insécurité » ne peut être uniquement déterminé à partir des cinq thématiques étudiées dans cette enquête.



- → Le score moyen d'inquiétude de l'ensemble des répondantes et répondants est de 2,5/15.
- → On peut remarquer que le score moyen diffère selon le genre : celui des minorités de genre (2,9/15) et des femmes (2,6/15) sont plus élevés que celui des hommes (1,9/15).

Focus sur les thématiques pouvant être à l'origine de ces différences en termes de genre :

- → ***La localisation de l'établissement***

Les femmes sont moins nombreuses à avoir déclaré n'avoir jamais ressenti un sentiment d'inquiétude concernant la localisation de l'établissement que les hommes et les minorités de genre : elles sont 59% contre 71% des minorités de genre et 78% des hommes.

- → ***Libre accès des bâtiments et/ou salles de cours fréquentés***

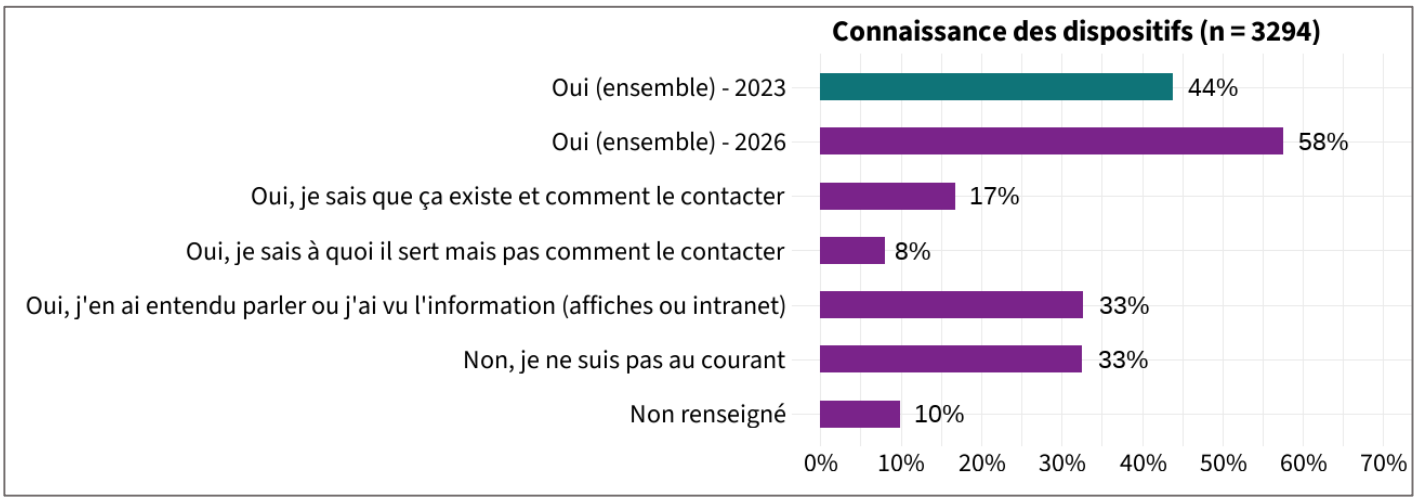
Les femmes sont également moins nombreuses à avoir déclaré n'avoir jamais ressenti un sentiment d'inquiétude concernant le libre accès des bâtiments et/ou salles de cours qu'elles fréquentent : elles sont 67% contre 77% des minorités de genre et 81% des hommes.

- → ***L'exposition à des propos LGBTphobes, racistes/antisémites, sexistes, etc.***

77% des minorités de genre ont indiqué ressentir un sentiment d'inquiétude à ce sujet, contre 49% des femmes et 34% des hommes. De plus, les minorités de genre sont plus nombreuses à souvent ressentir un sentiment d'inquiétude lié à ce sujet par rapport aux femmes et aux hommes : elles sont 19%, contre 10% des femmes et 6% des hommes. Ces résultats ne sont pas surprenants au regard de ceux sur l'exposition aux violences, présentés plus haut. Nous avons en effet pu constater que les minorités de genre ainsi que les femmes sont deux populations particulièrement exposées aux propos et aux gestes à caractère sexuel ou encore aux moqueries et propos dégradants ou humiliants par rapport aux hommes, et que les minorités de genre le sont davantage par rapport aux femmes.

Connaissance des dispositifs existants

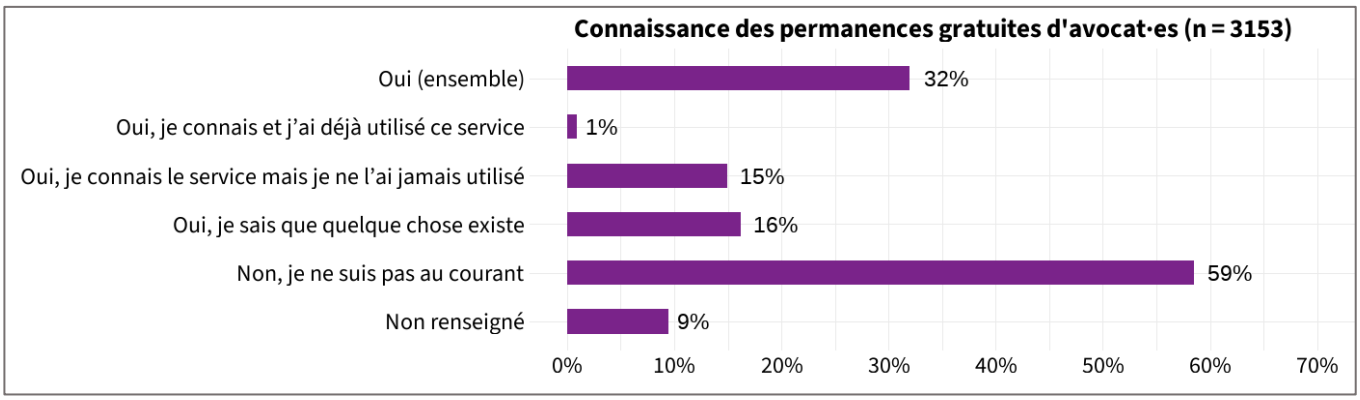
L'enquête interrogeait les étudiantes et les étudiants sur leur connaissance du dispositif mis en place par leur établissement sur les sujets traités par l'enquête, à savoir les violences (dont les violences sexistes et sexuelles), les discriminations et le racisme. Il convient de noter que la communication sur le périmètre concerné ainsi que le type de dispositif diffèrent sensiblement d'un établissement à l'autre. Ce qu'on appelle alors « dispositif » peut ici recouvrir des réalités différentes selon établissement : ce terme désigne généralement soit une ou plusieurs personnes référentes sur au moins un de ces sujets, soit un dispositif spécifique, à l'instar de la cellule d'écoute et de signalement de Nantes Université.



Nous pouvons constater une **meilleure connaissance générale du dispositif mis en place au sein de l'établissement**. En effet, en 2023, 44% des personnes répondantes ont déclaré savoir qu'un dispositif était mis en place dans leur établissement, contre 58% en 2026, soit 14 points de pourcentage d'écart.

Les minorités de genre sont les personnes qui connaissent le mieux le dispositif mis en place dans leur établissement par rapport aux femmes et aux hommes : elles sont 69% contre 60% des hommes et 56% des femmes. On peut par ailleurs noter que les femmes ont une meilleure connaissance du dispositif mis en place dans leur établissement par rapport à 2023. En effet, 41% d'entre elles ont déclaré connaître le dispositif de leur établissement en 2023 contre 56% d'entre elles en 2026, soit un écart de 15 points de pourcentage.

Depuis 2024, Nantes Université et ses établissements membres (Centrale Nantes, Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, ensa Nantes, l'IRT Jules Verne) ont signé une convention avec le Barreau de Nantes afin de permettre l'organisation de consultations gratuites d'avocats et avocates spécialisé·es sur les questions de violences et discriminations. Pour cette deuxième enquête, les personnes étudiantes ont alors été interrogées sur la connaissance de ce nouveau service.



→ 3 personnes étudiantes sur 10 (32%) connaissent l'existence de ce service.

→ 6 personnes étudiantes sur 10 (59%) ont déclaré ne pas connaître l'existence de ce service.



Nantes Université

Direction du développement social, de la prévention et de la sûreté

Pôle environnement au travail

url.univ-nantes.fr